

## INTERNET

### Le site Internet de la Société Française d'Histoire des Outre-Mers

a « migré » sur une nouvelle base technique grâce à un nouveau « maître de site » et il a bénéficié d'un aggiornamento profond. On peut y accéder par cette adresse, en direct :

<http://sfhomoutremers.free.fr/>

Sur le blog de Michel Sarlangue

### La branche Duhulquo à Saint-Domingue, Cuba puis la Nouvelle Orléans

<http://michelbaita.fr/duhulquo.php>

Très intéressante reconstitution du périple de Pierre Joseph DUHULQUOD, né en 1766 à La Rochelle, fils d'un marchand chapelier d'origine basque : il partit pour Saint-Domingue en 1785, y devint horloger et s'y maria trois fois, entra dans la franc-maçonnerie à Jérémie. Émigré à Santiago de Cuba où il établit une plantation caféière il y devint vénérable de la loge. Comme beaucoup d'autres anciens domingois, il dut quitter Cuba pour la Louisiane en 1809, avec sa troisième épouse et au moins deux esclaves achetés à Jérémie. Redevenu horloger et toujours franc-maçon il fut élevé au plus haut grade. Il mourra, appauvri, en 1820 et son épouse en 1841. Nombreux noms cités.

Voyez aussi l'ensemble du blog sur la famille DUHULQUO.

### Les sociétés savantes sur Gallica

<http://gallica.bnf.fr/html/presse-et-revues/revues-savantes-par-zones-geographiques>

(annoncé dans la RFG 211, avril-mai 2014)

Mise en ligne par la Bibliothèque nationale des bulletins de sociétés savantes régionales.

On peut interroger par patronyme le moteur de recherche global du site (mais c'est plus rapide et pratique par Geneanet... *NDLR*).

En cherchant « presse par pays », puis « DOM-TOM », on ne trouve que le « Journal officiel de la Martinique » (pas celui de la Guadeloupe), en 1845, 1847-1848 et 1 numéro de 1849.

Présentation sur le site de la BnF :

« Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, à l'imitation de l'Académie française, sont nées des académies provinciales, à caractère surtout littéraire. Parallèlement apparaissent des sociétés savantes dans le domaine des sciences, de l'agriculture, de la médecine. Interdites à la Révolution, elles réapparaissent progressivement sous l'Empire, la plus célèbre fondation est peut-être celle d'une Académie celtique, devenue **Société des Antiquaires de France**. De nouvelles sociétés correspondant à des curiosités historiques et scientifiques et à une forme de sociabilité partiellement inspirée des modèles anglo-saxons naissent alors. Elles étaient organisées sur le modèle des quatre classes de l'Institut, agriculture, sciences, lettres et art.

Entre la Restauration et la fin du Second Empire sont nées une centaine de sociétés savantes à curiosités multiples. Guizot, ministre de l'Instruction publique de la Monarchie de Juillet souhaitant réconcilier l'ancienne société et la Révolution fonde les grandes institutions de mémoire, **Comité des Travaux historiques et scientifiques**, **Commission des Monuments historiques**, **Société de l'Histoire de France** etc. Pour réaliser l'inventaire des monuments, des archives, il invite les chercheurs à utiliser des méthodes communes et des vocabulaires descriptifs normalisés. Il favorisa la publication des résultats dans de grandes collections nationales comme la collection des documents inédits pour servir à l'Histoire de France. Parallèlement à ces entreprises de l'Etat, l'érudit normand Arcisse de Caumont instaurait un réseau d'archéologues dans toute la France et créait l'ancêtre de la **Société française d'archéologie**, qui existe encore.

Françoise Bercé, Inspecteur général du Patrimoine »

### Gallica : Journal officiel de la Guadeloupe, 1882

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb344233953/date.r=journal+officiel+de+la+Guadeloupe+1899.langFR>

Jack *Caillachon* a fait le relevé, dans les numéros de l'année 1882 du JO de la Guadeloupe mis en ligne par Gallica, de tout ce qui concernait l'**immigration indienne**.

*Ariane Michel* signale le site

<http://etabs.ac-martinique.fr/rneris/projetsfaits/Immigration%20indienne.htm>

sur l'immigration indienne aux Antilles françaises après 1848.

*Jean-Christophe Germain* signale la thèse en ligne :

### La pharmacopée des navires corsaires français au XVIII<sup>e</sup> siècle,

Thèse de doctorat en pharmacie, Nantes, 2003

*Delly Hivet Rouquet*

<http://archive.bu.univ-nantes.fr/pollux/show.action?id=02353896-f7be-420b-b7ab-6b7213c0c5c7>

Patrick Labail signale l'article en ligne sur Persée

**Une noblesse atlantique ? Le second ordre français de l'Ancien au Nouveau Monde**

*François Joseph Ruggiu*

[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/outre\\_1631-0438\\_2009\\_num\\_96\\_362\\_4381](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/outre_1631-0438_2009_num_96_362_4381)

L'article a été publié en 2009 dans la revue Outre-mers de la SFHOM, volume 96, n° 362-363, p. 39-63. Voir GHC 227, juillet-août 2009, p. 5952.

## COOPÉRATION et COMPLÉMENTS

de *Claudie Dussert* : **Pierre LELONG, flibustier de La Tortue** (p. 96-97) et **Les héritières** (p. 664-665 et compléments p. 2133, 2180, 2357, 3589, 6121)

Le 25 avril 1771 Bernard MAZERES, commandant de milice du Quartier Morin, donne sa procuration à noble Jean Louis TEYNIER, ancien capitoul, demeurant à Toulouse, pour payer ce qui reste dû sur la vente d'une habitation au Quartier Morin pour 100 000 livres argent de France (Mes Bordier et Despigeaux au Cap, 09/08/1762). Cette vente lui a été consentie par messire Jean Aimé Bernard FAUBEAU de MALET marquis de CASTELBAJAC, en son nom et comme tuteur de dlle Faubau sa fille mineure. Le vendeur n'a fait cette aliénation que pour en employer le prix au profit de sa fille, notamment sur la terre de Castelbajac qu'il a acquise, le prix de vente correspondant à ce qui est propre à sa fille. Le procureur de l'acquéreur n'en fera paiement, à l'acquit du sieur de Faubeau, qu'à la demoiselle de GENIBROUSE de SAINT AMANS, créancière privilégiée sur la terre de Castelbajac.

Toulouse, Me Philippe Cahuzes, 3<sup>E</sup> 2042, 25/04/1771

### NDLR

Rappel (voir les pages de GHC citées) : Anne Marie Sophie FAUBEAU de MALET avait pour arrière-grand-père maternel le neveu de Pierre LELONG.

de *Patrick Labail* : **DU MOSÉ HOÛEL du PREY de LA RUFFINIÈRE in Antillais à Gorée** (NS 13 1<sup>er</sup> trimestre 2014 pages 2 et 3 et GHC 237, juin 2010, p. 6341)

Quelques compléments :

1 Louis Nicolas chevalier DU PREY

« acte de baptême non trouvé » baptisé à Rivière Salée le 16/06/1767 ; p Nicolas Lafont habitant du Diamant ; m Mlle Louise Elisabeth du Prey épouse de M. Baillardel de Lareinty chevalier de Saint Louis.

1.1 Louis Marie Aimé Auguste Amédée DU PREY

d'où 4 enfants et non trois ; ajouter :

1.1.2 Max DU PREY

o 29/10 d 05/12/1849 Sainte Anne ; en présence de Louis Alexandre Levassor de la Touche et de Jean Salinière

+ 06/11/1887 Le François ; domicilié à Sainte Luce, agriculteur, célibataire.

1.3.2 Joseph Edgard DU MOSÉ HOUEL DU PREY de LA RUFFINIÈRE

x Victoire DESCHATEAUX

d'où

1.3.2.1 Henri Paul Porthos DU MOSÉ HOUEL DU PREY de LA RUFFINIÈRE

administrateur colonial

o et d 15/06/1883 Cherbourg (Manche, 50) ; en présence de Gaston Vaslot et Denis Léon Bonnet, lieutenants d'artillerie de marine

x 29/10/1912 Brest, Yvonne Françoise GRALL

d'où deux filles, Yvonne o 1915, Paule o 1917.

de *Christian Blondel La Rougery* : **BÉNÉTEAU LAPRAIRIE in Les familles CRASSOUS et CRASSOUS de MÉDEUIL** (p. 1612-1616)

En page 1615 il est indiqué que Rose Claire CRASSOUS (1.5b.2) a épousé au Marigot le 17/02/1817 Jean Baptiste Michel BÉNÉTEAU LAPRAIRIE, fils de Jacques et Marie Thérèse BRUNEAU. Or il est prénommé Saint Michel dans son acte de mariage et, dans son acte de baptême le 09/05/1792 (o 23/04) à la Grand'Anse, Michel seulement et, surprise, les parents s'appellent Jacques LAPRAIRIE DESMORNIÈRE et dame Marie Thérèse BRUNEAU.

*Eugène Bruneau-Latouche*, consulté, suggère que le nom de branche « Desmornière » a pu être provisoire et ajoute que la mère de l'époux, demoiselle BRUNO ou BRUNEAU, est issue d'une famille venue de la paroisse Saint Pierre d'Auvillar, en Gascogne, diocèse de Condom, dont le chef, Antoine Bruneau, épousa à Grand'Anse

le 07/02/1752 Marguerite Françoise HARDY : aucun rapport de parenté avec les BRUNEAU de la famille BRUNEAU-LATOUCHE.

Voici la descendance de Jacques BÉNÉTEAU LAPRAIRIE DESMORNIÈRES

1 Jacques Pierre (BÉNÉTEAU) LAPRAIRIE DESMORNIÈRES

o fils de Pierre François BÉNÉTEAU LAPRAIRIE (+ 1750) et Marie Madeleine DUBOIS (+ 1772)

o 26/05 b 06/06/1747 Grand'Anse

+ /1804

x 03/08/1773 Grand'Anse, Marie Louise Thérèse BRUNEAU, fille d'Antoine et Marguerite Françoise HARDY, habitants de Grand'Anse

o ca 1756 Grand'Anse

+ 28/01/1801 Grand'Anse ; dame Laprairie Desmornière, 44 ans

d'où (le père est souvent dit absent aux baptêmes des enfants) :

1.1 Antoine LAPRAIRIE DESMORNIÈRES

o 03 b 17/07/1775 Grand'Anse ; p Antoine Bruneau ; m Marie Louise Laprairie

+ 1782/ (frère et parrain de Rose Émilie)

1.2 Jacques Pierre LAPRAIRIE DESMORNIÈRES

o 07 b 28/07/1777 Grand'Anse ; p Jacques Pierre Léonard ; m Marguerite Hardy épouse Bruneau

+ 1790/ (frère et parrain de Rose)

1.3 Marguerite Thérèse LAPRAIRIE DESMORNIÈRE

o 27/05 b 11/06/1779 Grand'Anse ; p Pierre François Léonard de Gannetière ; m Marguerite Bruneau épouse de Jacques Léonard

+ 07 d 08/03/1857 Le Lorrain ; Marguerite Thérèse Laprairie Desmornières, 78 ans, veuve, sure son habitation x 29/05/1804 Grand'Anse, Gabriel **CLAUSET BONNETERRE**, fils de Gabriel et Élisabeth LALUNG

1.4 Rose Émilie LAPRAIRIE DESMORNIÈRES

o 20 b 31/01/1782 Grand'Anse ; p Antoine Laprairie Desmornières fils ; m Madeleine Hardy Dessources

+ 04 d 05/11/1830 Grand'Anse, chez son frère Pierre Joseph, déclarant, chez qui elle résidait ; environ 45 ans

1.5 Luce Rose LAPRAIRIE DESMORNIÈRES

o 18/06/1784 Grand'Anse ( ! au mariage ; baptême non trouvé)

+ 03/11/1853 Le Lorrain, sur l'habitation du sr Edmond Georges son gendre ; Luce Rose Bénéteau Laprairie, 67 ans, veuve ; déclaré par son frère Pierre Joseph Bénéteau Laprairie, 65 ans, et par son neveu Pierre Joseph Bénéteau Laprairie fils, 22 ans

x 25/04/1809 Grand'Anse, Jean Baptiste Michel **SÉJOURNÉ BEAUVOIR**, fils de + Michel Denis, habitant du quartier, et + Anne ANDRAVY

o 09 b 19/07/1787 Grand'Anse

1.6 Pierre Joseph BÉNÉTEAU LAPRAIRIE

b 15/12/1787 Grand'Anse ; p Pierre Joseph Léonard Gannetière fils, habitant de cette paroisse ; m Marguerite Laprairie Desmornières, sœur

+ 13/11/1856 Le Lorrain, au bourg chez son fils déclarant ; 68 ans (sic), veuf

x 29/08/1826 Grand'Anse, Anne Joséphine SÉJOURNÉ BEAUVOIR, fille de + Michel, capitaine de milice, et + Marie Anne ANDRAVY

o 19 b 30/09/1789 Grand'Anse

+ 24/12/1834 Grand'Anse ; 45 ans, épouse en secondes noces de Pierre Joseph Bénéteau Laprairie

ax 09/02/1807 Grand'Anse, Saint Michel LEMERCIER, domicilié à Saint Pierre, fils de + Joseph et Adélaïde DEMASSIAS

o 10/02/1784 Grand'Anse

d'où

1.6.1 Anne Thérèse Benjamine BÉNÉTEAU LAPRAIRIE

o 16/03 d 01/04/1828 Grand'Anse

d'où

Louis Marie Joseph BÉNÉTEAU LAPRAIRIE

o 23/02 d 03/04/1867 Le Lorrain ; déclaré et reconnu par sa mère

1.6.2 Joseph Élisabeth (F) BÉNÉTEAU LAPRAIRIE

o 19/06 d 11/07/1829 Grand'Anse

1.6.3 Pierre Joseph BÉNÉTEAU LAPRAIRIE

o 02 d 29/06/1831 Grand'Anse + 1856/

1.6.4 Luce Edmée BÉNÉTEAU LAPRAIRIE

o 11/08 d 01/09/1832 Grand'Anse

+ 28 d 29/06/1834 Grand'Anse, 22 mois

1.7 Rose LAPRAIRIE SAINTE ROSE puis BÉNÉTEAU LAPRAIRIE

o 31/03 b 19/04/1790 Grand'Anse ; p Jacques Laprairie Desmornières son frère ; m Rose Rock Duval

+ 28/12/1822 d 04/02/1823 Grand'Anse ; Mr Ste Rose Bénéteau Laprairie, 33 ans, habitant de cette paroisse (plusieurs décès de l'année précédente déclarés le même jour)

x 29/01/1811 Grand'Anse, Marguerite Élisabeth SÉJOURNÉ BEAUVOIR, fille de + Jean Baptiste Michel et + Anne ANDRAVY

o 21/02 b 05/03/1793 Grand'Anse (mais dite o 10/10/1792 au mariage)

d'où au moins

1.7.1 Jean Baptiste Rose BÉNÉTEAU LAPRAIRIE

o 07 d 29/10/1812 Grand'Anse

+ 1848/

le 29/10/1848 au Lorrain se reconnaît père de Marie Philomène (o 22/05 d 25/06/1845) et Marie Thérèse Théotiste (o 04/09 d 08/10/1846), enfants de dlle Marie Françoise ROBARD, 38 ans (dite en 1845 couturière, demeurant sur l'habitation de M. Rosemond Laprairie et en 1846 habitante propriétaire)

1.8 Saint Michel BÉNÉTEAU LAPRAIRIE puis LAPRAIRIE DESMORNIÈRES

o 23/04 b 09/05/1792 Grand'Anse (Michel) ; p Michel Léonard Gannetière ; m Émilie Laprairie Desmornière, sœur du baptisé

+ 107/10/1868 Le Lorrain ; sur l'habitation du sr Pierre Osenat (voir ci-dessous) ; Michel Laprairie

Desmornières (sic), 76 ans; déclaré par des voisins qui le disent célibataire (ils ne devaient pas savoir qu'il avait été marié au Marigot où sa femme était décédée en 1834, 34 ans avant lui)

x 17/02/1817 Marigot (Saint Michel Bénéteau Laprairie), Rose Claire Clarisse CRASSOUS, fille d'Élie, habitant à Saint Pierre, et de + Victoire Vincent de LASTRE

o 1787 b 08/02/1787 Saint Pierre Fort

+ 28/07/1834 Marigot ; 47 ans

d'où

1.8.1 Jean Jacques BÉNÉTEAU LAPRAIRIE

o 10/05 d 04/06/1817 Marigot + 29/05/1820 Grand'Anse, 3 ans

1.8.2 Rose Michel Lucien BÉNÉTEAU LAPRAIRIE o 22/05 d 23/06/1819 Marigot

1.8.3 Victoire Louise BÉNÉTEAU LAPRAIRIE o 26/08 d 02/10/1821 Marigot

1.9 Charlotte LAPRAIRIE DESMORNIÈRES

o 25/03 b 18/05/1794 Grand'Anse ; p Julien Hardy Dessources ; m Luce Rose, sœur de l'enfant

Le 21 juillet 1858, devant Me Louis Henri Charles Anatole Arnoux, M. St Michel Bénéteau Laprairie (1.8), habitant propriétaire demeurant au Lorrain, vend à Pierre Osenat, propriétaire au Lorrain, la nue propriété (pour y réunir l'usufruit au décès du vendeur qui s'en réserve la jouissance) d'une petite habitation vivrière de la commune, section de la Grand'Anse, au lieu dit le Carabin (près de 4 hectares, avec maison en mauvais état et arbres fruitiers). La vente est faite pour 3 000 francs, dont 2 500 à payer en l'acquit du vendeur à sa fille Victoire Louise Bénéteau Laprairie, demeurant à Saint Pierre, pour reliquat d'un compte de tutelle constaté par acte de Me Ludovic de Gentile le 29/03/1852, somme versée immédiatement à Jean Louis Bayardelle représentant la demoiselle, et 500 à payer 3 mois après le décès du vendeur, sans intérêts, à la même Victoire Louise.

### NDLR

Nous avons complété en partie la généalogie envoyée. A son mariage et aux baptêmes de ses enfants, Jacques est bien appelé LAPRAIRIE DESMORNIÈRES (écrit avec ou sans S final). Les filles se sont mariées sous ce patronyme ; deux des fils mariés ont repris celui de BÉNÉTEAU LAPRAIRIE de leurs ascendants et, pour une même personne, le double nom a changé au long de son existence.

Nous avons aussi relu et identifié la ville d'origine des BRUNEAU : c'est la petite ville d'Auvillar (un des « plus beaux villages de France », Tarn et Garonne, 82) entre Agen et Toulouse, qui dépendait alors du diocèse de Condom et dont l'église est bien dédiée à Saint Pierre.

d'*Ariane Michel* : **Famille GASPARD en Guadeloupe** (NS 12 complément)

Correction : La mère de Gaspard Thérèse de BURES s'appelait Cécile BARIC et non BARIE. C'était une roturière. Le père de Gaspard étant un noble ce fut une mésalliance mais la famille de Cécile était fortunée. Quant à Gaspard Thérèse il est mort à 74 ans en 1836 et non à 68 ans.

de *Jean Philippe Mafille* : **Famille AURANGE – Apparition d'un autre fils et AURANGE, maître armurier et artificier à la Guadeloupe, et sa famille** (GHC 27/07 et 05/01/2013)

Surprise au détour de recherches dans les registres d'état civil de Saint-Martin : le 25/10/1830, Jean-Baptiste AURANGE, 62 ans, capitaine retraité, chevalier de Saint-Louis, demeurant au bourg du Marigot, déclare que le 24, Marie Joséphine, fille de couleur, libre de naissance, propriétaire domiciliée audit bourg, demeurant chez lui, est accouchée dans la maison qu'il loue rue du bord de mer, de Marie Elizabeth.

### NDLR

Il signe Jbte Aurange. Il n'est pas dit qu'il s'en reconnaît le père. L'acte est dans les tables à la lettre M : Marie Élisabeth fille de Marie Joséphine. 1830 est la seule année des registres des Antilles où sont établis deux registres séparés, celui des Blancs, puis celui des gens de couleur libres. L'acte est donc à la fin de l'année numérisée, vues 14-15)

Rappelons que Jean Baptiste avait été mis à la retraite en 1820, vivant alors misérablement à Paris et que c'est à Paris qu'il est mort en 1837. Entre ces deux dates il serait donc retourné aux Antilles, lieu de sa naissance (mais à Basse Terre, Guadeloupe).

de *Claudie Dussert* : **Famille de MAURET (Toulouse, Guadeloupe)** (article 2012-13 et complément NS 08 et 09)

Le 26 février 1788 à Toulouse, chez Me Claude Vidal, Alin (sic) Chansolles et Pierre Chart, négociants à Toulouse, se présentent pour établir un acte de notoriété. Ils attestent que « *Mre Joseph Bernard de MAURET chevalier seigneur de LA FAURIE, major du bataillon des milices et commandant la paroisse de Ste Rose quartier du Grand Cul de Sac où il est habitant, île de la Guadeloupe, héritier universel et général de dame Marie Louise de LABORDE sa mère, décédée à Toulouse sur la paroisse St Étienne veuve de Mre Jean Baptiste de Mauret son père* » est probablement vivant, d'après ses signatures au bas des dernières pièces reçues de lui en France :

- 16/11/1786 (Me Bidlet, Lamentin, Guadeloupe) procuration par lui signée le cher de Mauret ;
- 22/11/1786 lettre par lui adressée du Grand Cul de sac à son frère religieux bénédictin de la congrégation de St Maur ;
- 15/02 et 18/04/1787 autres lettres de lui, du Grand Cul de Sac.

Depuis la lettre du 18 avril 1787 rien d'autre de lui mais s'il était décédé ils n'auraient pas manqué de le savoir « *par l'intimité qui règne entre les comparants et la famille du dit sr chevalier de Mauret à Toulouse et l'intérêt qu'ils prennent à ce qui le concerne.* »

Notariat Toulouse, Me Claude Vidal, 3<sup>E</sup> 10995, 26/02/1788

#### NDLR

Il n'est pas dit quel est le motif de cet acte de notoriété. Il s'agit peut-être de régler la succession de sa mère, héritage qui lui aurait permis d'acheter, en septembre 1791, l'habitation sucrerie L'espérance au Grand Cul de Sac ?

de *Jean-Marie Loré* : **NIDELET, de Nantes aux Antilles (Guadeloupe et Saint-Domingue)** (article 2013-07 et compléments NS 09 et 11)

Guadeloupe : sur Joseph NIDELET (A1) et son ascendance voir NS 09 compléments p. 5 et NS 11 compléments p. 9

Saint-Domingue

B1.1.1 Jean NIDELET

o 23 b 24/09/1695 Nantes, Sainte-Croix, fils de Me Jean Nidelet, général d'armes, et Anne Bretet ; p Me Jean Boctet général d'armes ; m Madeleine Trébillard

à son mariage dit domicilié depuis 6 mois paroisse Saint Nicolas

+ 25 (+) 26/08/1758 Nantes, Saint Similien, 66 ans, en présence d'Aubin Nidelet

ax 15/11/1728 Nantes, Saint-Nicolas, Marie ROUSSEAU, fille de Jean, marchand, et Madeleine LOUSSIER

de *René Martelly* : **Les MARTELLY d'Haïti** (2012 article 19).

J'ai peut-être bien aujourd'hui l'identité complète du Polidor MARTELLY, père des Martelly haïtiens. Toutefois pour en être certain, il faudrait pouvoir mettre la main sur son acte de mariage avec Lise SOLIDE... quelque part entre 1817 & 1820 dans les registres d'état civil de Port-au-Prince.

Un acte français aussi ciblé dans le temps et l'espace, je serais assurément à même de le retrouver en moins d'une heure, mais hélas il est haïtien avec toutes les difficultés que cela suppose ; aussi je me tourne vers GHC et ses lecteurs pour le cas où il vous serait possible d'apporter une solution au problème ...

Origine probable :

**Marie Cosme Polidor MARTELLY** est le dernier enfant de François Gaspard & Marie Victoire CORDEIL voyant le jour en Provence, fils baptisé le 27/09/1792 à Lorgues (70 km au nord de Toulon) ; parrain Cosme Olivier notaire ; marraine Marie Catherine Martelle épouse de Pierre Boyer docteur en médecine du lieu de Lorgues.

C'est très probablement le **Polidor MARTELLY** qui apparaît dès 1818 en Haïti comme cosignataire d'une adresse de félicitations des négociants étrangers de Port au Prince à l'intention du nouveau Président Jean Pierre Boyer.

En 1821, dans « Le Télégraphe », gazette officielle de Port au Prince, on trouve témoignage de son négoce international par l'intermédiaire de navires français et prussiens, en partance pour Le Havre,

Rouen ou Londres. En mars 1821, il est lui-même du voyage, confiant ses affaires de Port au Prince à ses associés. En novembre 1822, lors d'une réunion des négociants étrangers inquiets de leur devenir en Haïti, il est cité brandissant une lettre datée du 18/04/1822, reçue à son adresse londonienne et attribuée à Jean Baptiste Say, un économiste français et surtout un industriel du sucre établi à Nantes.

Trois fiches d'embarquement du port du Havre viennent confirmer ses déplacements vers Londres (via Southampton) en cette période de 1822-1823, fiches par lesquelles il se reconnaît des origines provençales en citant tour à tour Marseille ou Toulon comme lieu de naissance (difficile de se souvenir de sa ville d'origine quand on a quitté le pays âgé d'à peine plus d'un an) et les âges portés sur ces fiches donnant par ailleurs une année de naissance entre 1792 & 1793.

A Londres, entre 1822 et 1823, on relève effectivement ce Polidor Martelly, cité comme partenaire commercial de Louis Hyppolite François Martelly, migrant toulonnais de la Révolution française, un frère, de 13 ans son

aîné, du susdit Marie Cosme Polidor ... En août 1824 la justice anglaise cassera cette association regardée comme non conforme aux règles commerciales en vigueur, provoquant la faillite de Louis Hippolyte qui se fera alors professeur de français et Polidor disparaissant des annales anglaises.

En 1823 encore, un ouvrage allemand nous révèle l'existence à Port au Prince de sa firme « Polidor Martelly et Cie », cotée à Londres pour une valeur de 250 000 francs.

Il est encore cité en 1824 à Port-au-Prince, comme français et même négociant français naturalisé anglais, au travers d'ouvrages sur les échanges commerciaux de la jeune République d'Haïti.

Bref, un Polidor Martelly, négociant maritime, souvent porté absent du pays, comme encore sur l'acte de naissance de son cinquième enfant, Auguste Polidor le 17 janvier 1826 ... l'un des rares actes dont j'ai pu avoir le détail :

Port-au-Prince, Haïti, 15 avril 1826, officier d'état civil Martin Jean Baptiste Turgeau

N° 262, p. 44, acte de naissance de Martelly, Auguste Polidor, né le 17 janvier 1826

Sur un autre acte détaillé, lors du décès en 1823 d'un certain Balthazar Beatowich, Polidor, témoin, est donné pour avoir 31 ans, confirmant ainsi sa naissance en 1792.

de *René Martelly* : **ROUIL ou ROUIT** in CLERMONTHE, affranchie en 1833 (GHC 74 p. 1407)

Au cours de mes recherches sur les MARTELLY d'Haïti j'ai trouvé un acte où Polidor MARTELLY, négociant maritime, est témoin à la déclaration de décès le 31/12/1819 à Port au Prince (Haïti) de Jean Marie ROUIT dit de Marseille. J'ai donc recherché la famille ROUIT à Marseille, espérant trouver un lien de parenté. Recherche vaine mais j'ai pu établir un tableau généalogique des familles ROUIT de Marseille et de leurs ascendances. On y retrouve les ROUIL de la Guadeloupe.

(*NDLR* Nous faisons suivre la généalogie très complète et précise à *Pierre Frustier*, l'auteur de l'article de 1995 et en extrayons ce qui suit, en rapport direct avec la famille de la Guadeloupe)

Plusieurs couples ROUIT (ou ROIT) au Vernet, diocèse de Digne (Var, 04), dont celui de

**1 Honoré ROUIT** x Anne ROUIT,

o ca 1612/13

+ 14/07/1693 Le Vernet, environ 80 ans

x Catherine FERRAND

o ca 1622/23

+ 06/05/1693 Le Vernet, environ 70 ans

d'où au moins :

1.1 Pierre ROUIT, prêtre, frère et témoin en 1687 au mariage d'Antoine

1.2 Antoine ROUIT

x 14/10/1687 Le Vernet, Anne BAILLE, fille d'Honoré et Catherine BAILLE (les BAILLE ou BAYLE forment la principale famille du Vernet occupant toutes les strates de leur communauté, du simple berger au haut notable)

d'où nombreuse postérité au Vernet et à Marseille

**1.3 Jean Antoine ROUIT**

o ca 1645 Le Vernet (27 ans au mariage en 1682)

ax 04/10/1682 Marseille (Saint Martin) (Cm 380 E 340 f°1005), **Madeleine LELIÈVRE**, fille de Jean et Anne LÉVÊQUE

bx 25/08/1683 Marseille (Saint Martin), Thérèse COLOMB(E), fille de Jean COLOMB et + Catherine BON(NE)

d'où 1.3b.1 Jean ROUIT, chapelier

Cm 09/07/1719 cote 351 E 1091

x 10/07/1719 Marseille (Saint Martin), Madeleine COURTOIS fille de + Barthélemy

d'où, du premier mariage :

**1.3a.1 Marcellin ROUIT**

demeurant à Marseille, rue de Rome, en 1750

o 1690 (dit âgé de 60 ans en 1750) ou 1683 (voir les dates de mariage et remariage de son père)

+ /1770

ax Catherine Angèle SAILLON

d'où 1.3a.1a.1 Marguerite ROUIT o ca 1713 + 27/08/1749 Marseille Saint Ferréol, 34 ans

bx 08/03/1750 Marseille (Saint Ferréol) **Élisabeth BERNE**, résidant à Marseille, rue de Rome, depuis son bas âge, fille de + Léger, fendeur de draps, et Marie MARIÉ (b 20/04/1726 Barjols, diocèse de Fréjus)

o ca 1725 (24 ans au mariage)

+ 1774/ (voir p. 1407 : consentement au mariage de sa fille Élisabeth)

d'où, du second mariage :

1.3a.1b.1 Marie Élisabeth ROUIT puis ROUIL à la Guadeloupe (voir p. 1407)

o et b 10/05/1750 Marseille (Saint Ferréol) ; p Cosme Maurel ; m Marie Beaumont (signe Maurel Beaumont)

ax 16/04/1771 Le Gosier, Guadeloupe, Jean Baptiste LAPRADE

bx 13/07/1786 Le Gosier, Nicolas BOURSOY

1.3a.1b.2 Suzanne Marguerite ROUIT

o et b 23/05/1752 Marseille (Saint Ferréol) ; p François Pioll ; m Suzanne Guion

1.3a.1b.3 Marianne Françoise ROUIT

o et b 03/10/1753 Marseille (Saint Ferréol) ; p François Benoît ; m Marie Anne Gay

1.3a.1b.4 Marguerite Élisabeth ROUIT puis ROUIL à la Guadeloupe (voir p. 1407)

o et b 28/06/1755 Marseille (Saint Ferréol) ; p Pierre Cailhol ; m Marguerite Élisabeth Rougier  
x 20/06/1774 Le Gosier, Georges LAPRADE

**1.3a.1b.5 Victor Amédée Marcellin ROUIT puis ROUIL** (voir p. 1407)

o et b 14/06/1757 Marseille (Saint Ferréol) ; p Guillaume Pinatel ; m Catherine Laugier  
x 04/08/1783 Les Abymes, Marie Françoise BOULLAY

C'est de ce couple que descendraient tous les ROUIL, ROÛIL ou ROÛIL des Abymes et de Pointe-à-Pitre, qu'ils soient légitimes ou non.

1.3a.1b.6 Marie ROUIL (voir p. 1407)

o ca 1764 Marseille (d'après l'âge au décès mais probablement avant)  
+ 27/09/1824 Les Abymes, environ 60 ans

Quant à Jean Marie ROUIT, décédé le 31/12/1819 à Port au Prince à l'âge de 16 ans, employé sur un brick français mouillant dans le port, il est né à Marseille, mairie du Nord, le 3 brumaire XII (1803), fils de Thomas Simon et Élisabeth Carantène et son arrière-grand-père est Thomas Ruit, prud'homme des patrons pêcheurs x Rose d'Antoni, sans rapport apparent avec les ROUIT du Vernet passés à Marseille.

de *David Quénéhervé* : **Jean Baptiste CHARVET, officier du RIMA, et ses deux familles**  
(GHC 2014 article 07)

Henri CHARVET (1.1.1, p. 3) était déjà relieur en 1860 (Annuaire de la Guadeloupe).  
Lui et Concile DENIS divorcèrent un an avant le décès d'Henri, le 26/04/1893.

de *Pierre Bardin* : **Madeleine Barbe d'HALLLOT de CHAVANNE in La branche de Saint-Domingue de la famille de MONDION et le marquis de ROSTAING** (2013 article 24, p. 6-7) et **Les FERRON de LA FERRONAYS et Saint-Domingue et la fratrie CHABANON** (2014 article 10, p. 6).

Inventaire par Me Langlacé le 17 avril 1809 après le décès de Mme d'HALLLOT de CHAVANNES, décédée le 4 avril, 88 place Beauveau, veuve en premières noces de Mr Charles Laurent de MONDION, épouse en secondes noces d'Adrien Philibert PERRIN de CYPRIERRE (Cm 28 avril 1806 Me Langlacé, même notaire ; il était veuf avec deux enfants d'Anne DOUBLET de MANDEVILLE).

L'unique héritière est Charlotte Barbe de MONDION.

MC/ET/LIX/418, Me Langlacé

de *Christian Blondel La Rougery, Eugène Bruneau-Latouche, Pierre Molinard, Jacques Petit* : **LEJEUNE DUGUÉ in Familles de SUZE, LEJEUNE et de FLAVIGNY (La Grenade, Martinique et Sainte-Lucie)** (GHC, article 2011-17)

François Julien LEJEUNE DUGUÉ (p. 15, 1.2.1), né au Fort Royal le 11/01/1766 et baptisé le 08/12/1766, est décédé le 12 avril 1831 en sa maison sur l'habitation Beauséjour à Grand Rivière, qui n'est devenu commune qu'en 1888 et faisait alors partie de la commune du Macouba : chef de bataillon en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, 65 ans ; le décès est déclaré par Louis Michel Brière de Bretteville, 56 ans, chef de bataillon honoraire, commissaire commandant la paroisse de Macouba, son voisin, et Frédéric Fouïrat, médecin à Basse Pointe, 30 ans, qui l'avait soigné dans sa dernière maladie.

Sa veuve, Marie Louise Adélaïde Sophie DUCHAMP de CHATAIGNÉ, est décédée à 66 ans le 17 août 1837 à Saint Pierre, « sur une campagne située dans la banlieue de la commune du Fort, son domicile » ; le décès est déclaré le lendemain par Louis Gustave Chéneaux, 26 ans, et Théophraste Louis Laurent Reynal de St Michel, 21 ans, tous deux négociants à Saint Pierre, ses neveux par alliance, qui la disent native de la Case Pilote (on n'y trouve pas son baptême).

de *Claudie Dussert* : **André Dominique SABOURIN, dit Dom Sabourin, 1771-1819** (p. 5796-97) et question-réponses 05-80 SABOURIN (Saint-Domingue, Haïti, 18e-19e), p. 5840, 5796, 5593-5594, 4726

Le 11 octobre 1786, dame Anne Françoise DUMESNIL veuve en premières noces d'André SABOURIN et épouse en secondes noces (sans communauté) de Dominique SABOURIN, ancien capitaine d'infanterie originaire de la paroisse Saint Pierre de l'Archahaye, habitante à Toulouse place de la Trinité paroisse Saint Étienne,

révoque sa procuration du 15/05/1785 (Me de Grandpré et Michel) aux sieurs CORVAISIER BENOIT et Compagnie, négociants au Port au Prince et constitue son procureur (en blanc)

pour leur faire rendre compte de la régie et administration qu'ils ont faites de ses biens et affaires ;

pour recevoir du sieur CHAMBON DUCLOS, habitant au Boucassin, fermier de son habitation en sucrerie et de tous ses débiteurs au Port au Prince à titre de ferme, loyer, arrentement, etc., les sommes en capitaux et

intérêts qui lui sont dues, en fournir quittance et lui en faire passer le montant en bonnes lettres de change à court terme sur la place de Nantes ;  
 pour recevoir les cafés provenant de son habitation caféière à la Montagne des Délices hauteurs du Boucassin, le vendre et lui en faire parvenir le produit en lettres de change à Nantes ou à défaut le dit café en nature à l'adresse de MM Leray Charlet et Compagnie négociants à Nantes ;  
 en cas de refus des srs CORVAISIER BENOIT et Compagnie de rendre tout ce qu'ils ont appartenant à la dite dame, rendre leur compte et en payer le reliquat, et refus des débiteurs, fermiers et autres de se dessaisir des sommes lui appartenant, pour les poursuivre en justice  
 Toulouse, Me Antoine Campmas, 3<sup>E</sup> 21186, 11/10/1786

NDLR

En décembre 1771 André SABOURIN, habitant du Boucassin, s'embarquait à Saint-Domingue pour Nantes avec François, 5 ans, et Dominique, 2 ans (ce dernier, prénommé André Dominique, et âgé de 21 ans, repartit de Bordeaux pour Saint-Domingue en novembre 1790)..

En juin-juillet 1787 Dominique de SABOURIN, de La Rochelle, habitant du Boucassin, 61 ans, et Françoise DUMESNIL sa femme, 47 ans, s'embarquaient à Bordeaux pour Port au Prince.

## TROUVAILLES

### de Pierre Bardin : **Un engagement pour l'île Dauphine (Madagascar) en 1665**

Bien qu'il ne s'agisse pas de notre domaine géographique, il semble intéressant de signaler une série d'actes du Minutier central, en raison de la rareté de ces documents.

A Paris, le 18 juillet 1665, Simon de BERRY, épicier demeurant ordinairement à Poissy, s'engage pour servir pendant 5 ans Nicolas FOLLIN, marchand bourgeois de Paris demeurant rue et paroisse Saint Eustache, en « *l'isle de Maregascar autrement dit l'isle Dauphine* » où le sieur Follin prétend aller à partir du mois de septembre. Le sieur Follin l'entreprendra « *d'habits, linges et chaussures* », sans que Berry soit tenu de « *déboursier ni payer aucune chose, non plus que pour son passage* », ni même pour aller jusqu'à La Rochelle. Au bout des cinq années, Follin lui paiera quatre milliers de pesant de sucre de la dite île « *pour en faire et disposer à sa volonté* » ; si Berry a besoin pendant le séjour de quelques marchandises, Follin les lui fournira et le prix sera déduit des sucres.

Le 21 juillet, engagement aux mêmes conditions de Clair MICHAUD, marchand, « *pour commander aux nègres qui seront mis sous sa charge* » ; le 3 août, de François MUSSAR, menuisier d'Argenteuil et le 6 août d'Abraham DUPRÉ, bourrelier, et Louis RIBÈRE, boucher.

Le 27 juillet c'était toute une famille : Gédéon GUILBERT (signe GUILLEBERT), « *menuisier en ébène* » faubourg Saint Antoine paroisse Saint Paul, Élizabeth HUREAU sa femme, Suzanne et Gédéon GUILBERT leurs enfants, toujours pour 5 ans et par La Rochelle. Il ne servira en l'île que le sieur Follin, de son métier de menuisier, et recevra 150 livres par an.

MC/ET/CII/58, Me Louis Gizon

NDLR :

En 1637, le capitaine Rigault, de Dieppe, constitua, sous le nom de Compagnie de l'Orient, une société pour l'exploitation commerciale et coloniale de l'île, alors nommée île Dauphine.

Richelieu fit signer par Louis XIII, le 28 juin 1642, des lettres patentes, concédant à la compagnie de l'Orient, pour dix ans, le privilège exclusif de coloniser et de commercer dans l'île Dauphine et les îles adjacentes, à la seule charge d'en prendre possession au nom du roi. Au sud de l'île fut créé en 1642 Fort Dauphin et Louis XIV confirma les lettres patentes le 20 septembre 1643. En 1674 les Français évacuèrent Fort Dauphin pour l'île Bourbon (Réunion)

On aimerait connaître le destin de ces engagés et de leur engagiste...

### de Claudie Dussert : **MAISTRE et PRIEUR (Saint-Domingue)**

Le 14/09/1756 Frère Jean Louis MAISTRE (MESTRE dans la rédaction de l'acte, MAISTRE en signature) novice au couvent de la régulière observance de Saint François à Toulouse, fils de + Louis MESTRE, « *capitaine de navire marchand, natif de Blaye et résidant au Cap Français où il est mort et où est né le dit frère comparant* » qui a habité pendant 8 ans à Marmande sur Garonne avant son entrée au couvent avec sa mère demoiselle Marie Jeanne PRIEUR, veuve de Louis Mestre, étant en bonne santé et à la veille de faire sa profession dans l'ordre de Saint François, veut faire son testament. Il institue comme seule héritière sa mère.

Toulouse, Me François Mis, 3<sup>E</sup> 13866, 14/09/1756

de *Claudie Dussert* : **GRAVIES de SAINT-ANDRÉ (Guadeloupe)**

Marianne de GRAVIÉS de SAINT-ANDRÉ (orthographe de la signature) habitante de Toulouse, rue du Sénéchal, paroisse du Taur, native de Mirepoix, fille de + François et + Jeanne de CALAGES et seule héritière de Jean Baptiste Gaston Graviés de Saint André son frère unique, ingénieur, a appris par une lettre du RP Vidal du 2 avril 1739 son décès ab intestat à la Guadeloupe le 22 mars 1739 « *chez M. de Filassier de St Germain, conseiller au conseil supérieur de la Guadeloupe demeurant au quartier Capesterre* ». Elle commença par affermer le 25 juillet 1739 à Me Jean Calages, avocat en parlement, le tiers des biens fonds qui appartenaient à son frère du chef de ses père et mère, dans les consulats de Labastide Bouzignac et de Mirepoix. Puis, le lendemain 26, le RP Vidal lui ayant conseillé d'envoyer une procuration pour retirer ses effets des mains du procureur des biens vacants de la Guadeloupe, la succession « *étant très considérable attendu la qualité des billets qu'il y a* », elle établit sa procuration au sieur de Saint Germain en lui demandant de faire remise des fonds de la succession à messieurs Lourde frères et cousin, armateurs rue Rousselle à Bordeaux. Elle envoya la procuration avec les pièces requises au RP Vidal qui lui en accusa réception le 7 octobre 1739. Le sieur de Saint Germain lui écrivit le 12 janvier 1740 qu'il était allé avec sa procuration retirer les effets de la succession mais que le juge n'avait pas trouvé la procuration suffisante parce qu'elle n'était pas autorisée par son mari. Elle fit aussitôt, le 13 juillet 1740, une nouvelle procuration avec cette autorisation de son mari, Simon BOUCHET, habitant de Mirepoix, quoique inutile puisque « *cette succession lui était de biens libres et paraphernaux et que suivant la jurisprudence de cette ville la femme est maîtresse de tous ses biens paraphernaux qu'elle peut librement régir sans autorisation de son mari qui n'a rien à y prétendre.* » Depuis elle n'a aucune nouvelle de la Guadeloupe. Le 15 décembre 1744, cette fois veuve, elle constitue donc son procureur Monsieur Pierre Vallès son parent, commis du procureur général des finances de France à Versailles, pour en son nom recueillir la succession.

En outre, le lendemain, pour « *donner des marques de l'amitié et de l'estime particulière qu'elle a pour Me Jean Pierre Pratviel l'ayné, notaire* » à Toulouse, elle lui fait donation entre vifs irrévocable de la moitié de la succession de son frère, à charge pour lui de satisfaire sur la dite moitié le sieur Vallès « *de tous ses soins, frais, peines et vacations* ».

Toulouse, Me Jacques Moncassin, 25 et 27/07/1739, 13/07/1740

Toulouse, Me Claude Rieux, 3<sup>E</sup> 10951, 15 et 16/12/1744

#### NDLR

Le décès de « Mr Jean Baptiste GRAVIER ST ANDRÉ, natif de Mirepoix en Languedoc, âgé d'environ 55 ans » figure bien sur le registre paroissial de Capesterre le 22 mars 1739. Décédé le matin de ce jour, il est inhumé « *dans le haut de l'église* ».

Sa sœur a-t-elle reçu finalement la succession ? Et si oui, quelle en était l'importance ?

Sur FILLASSIER de SAINT GERMAIN, voir notre article de janvier 1993, : « Les FILLASSIER, une famille d'anoblis guadeloupéens ». Il s'agit ici de Louis Antoine (1690-1757), p. 719.

de *Bernadette et Philippe Rossignol* : **Copie des registres paroissiaux de Cap Tiburon pour envoi à Versailles**

L'édit de juin 1776 prescrivait d'envoyer chaque année au DPPC de Versailles un double des registres paroissiaux et de confectionner et envoyer aussi une copie des registres antérieurs existants (voir GHC 55, décembre 1993, p. 908-911).

Au début du premier registre conservé de Cap Tiburon, à Saint Domingue, est écrit ce qui suit, qui nous renseigne sur la façon dont cela se passait :

Le 26 octobre (année non précisée) « les habitants de la paroisse St Jean Baptiste du Cap Tiburon Isle St Domingue assemblés en la forme ordinaire après trois publications en la manière ordinaire et du consentement de Mr Louis Bernard Cools Thibe major du bataillon de milice de ce quartier à cause de l'absence de Mr Rousseau de Villejouiin major pour le Roy au dit lieu ;

à l'effet de délibérer sur le prix et somme à allouer à la personne préposée pour les relevés et transcription des registres de baptême mariage et sépulture de la dite paroisse de Tiburon conformément à la déclaration du mois de juin de l'année dernière articles 3 et 4 ;

en présence de Mrs Joseph Grandin, écuyer sieur de Mansigny, commandant de bataillon à la résidence des Cotteaux, de présent en cette paroisse et assemblée, du RP La Faurie prêtre curé desservant ladite paroisse et de Mr Guy Houdayer substitut de Mr le Procureur du Roy au siège royal de Saint Louis à la résidence de Tiburon susdit ;

et après avoir bien considéré l'importance de l'ouvrage dit consentir et allouer une somme de **132 livres pour la confection dudit ouvrage** au profit du sieur Nicolas Renaud, chargé de la transcription des dits registres, lequel ainsi de son côté a déclaré s'en charger et accepter ladite somme n'en exiger davantage et a signé les présentes pour la validité et obligation de sa charge et remise desdits registres en son pouvoir à l'effet que dessus

et a ainsi signé ledit Sr Grandin de Mansigny, RP curé, le substitut et MMrs les habitants, signé ainsi que le sieur René Fergon marguillier en exercice.

*Signé : le chevalier de Lescale V. Le Faurie curé Durould Sarrat Ollivier Brunet Renaud Ghuy Oudayer Couturier Deflotte Jh Lucas J.J. Richard Delage Fergon de Mansigny »*

(acte collationné et non original ; pas de virgule pour séparer les signatures)

Le premier acte est du 3 octobre 1768. Le curé Lafaurie certifie le 26 novembre 1777 (à la fin de l'année 1776) « *que le présent registre contient mot pour mot un extrait de toutes les sépultures, baptêmes et mariages qui se trouvent dans les registres originaux demeurant au presbytère depuis l'établissement de la susdite paroisse le 3 octobre 1768 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1777.* » Le premier acte signé du frère Lafaurie est du 30 mars 1776, succédant à un acte du 20 février, dernier du curé précédent, le frère Gallais de Lasalle.

Et à partir de 1777 en effet l'écriture du registre change.

Nicolas Renaud a donc fait la transcription demandée en un mois, entre le 26 octobre et le 26 novembre 1777.

de *Claudie Dussert* : **ASSELIN DESLAURIERS, du Cap Français**

Le 13 juin 1786 se marient à Toulouse

- Me Pierre Paul de BARIC, conseiller au sénéchal et siège présidial de Toulouse et demeurant paroisse Saint Étienne, majeur de 25 ans, fils de Guillaume, négociant habitant de la ville de Valentine [Haute Garonne, 31], présent, et dame Marie VIDAL, en la présence aussi de ses deux oncles, Jean Baric, curé de Valentine, et Pierre Baric, et

- demoiselle Élisabeth ASSELIN DESLAURIERS, originaire du Cap Français, à Toulouse depuis plusieurs années, y demeurant paroisse Saint Étienne, fille moindre de 25 ans de Mr Charles François, capitaine des dragons milice au quartier des la Petite Ance demeurant au Cap, lieu du Grand Boucan, paroisse Saint Jacques de la Plaine du Nord, et + dame Élisabeth RIDEL (consentement de son père par sa procuration du 20/06/1784, Me Grimperel et Dubrulle au Cap à la demoiselle Suzanne ROUSSEAU, demeurant près la place Saint Étienne, chez qui est signé le contrat), assistée à cause de sa minorité par Dominique Baric, conseiller du roi, rapporteur référendaire demeurant à Toulouse, pris pour curateur.

Le futur époux est fait héritier universel de son père mais ne jouira de ses biens qu'après le décès de celui-ci et de Pierre Baric son oncle. Auparavant il aura une pension annuelle de 1000 livres + une pièce de terre, une de vignes et 3000 livres en toute propriété. Le père réserve sur ses biens le prélèvement de la dot de sa fille encore non établie, égale à celle faite à dame Ursule Baric dans son contrat de mariage avec le sieur Saux, avec jouissance jusqu'à son établissement d'un appartement dans la maison paternelle. En outre le sieur Pierre Baric son oncle lui fait donation de tous ses biens présents et à venir, en usufruit jusqu'à son décès, même ceux lui appartenant sur la succession de Jean Baric son père et ceux à prétendre sur la succession de Mr Simon Peyrade son oncle maternel, en son vivant avocat du roi au sénéchal de Nebouzan, se réservant seulement un pré à Valentine et 2000 livres. Autre donation enfin de l'oncle curé, sur l'hérédité de Simon Peyrade, en se réservant trois métairies pour former l'apanage de Michel Baric, frère du futur époux.

La future épouse se constitue en dot 40 000 livres sur les droits lui appartenant dans les successions de sa mère et de sa grand-mère

3<sup>E</sup> 10992, Me Claude Vidal, Toulouse, 13/06/1786

Un peu plus tard Suzanne ROUSSEAU, habitante de Toulouse rue Boulbonne paroisse Saint Étienne, chez laquelle vivait la demoiselle ASSELIN DESLAURIERS avant son mariage, établit une procuration pour obtenir les sommes qui lui sont dues par la succession du sr Charles François ASSELIN DESLAURIERS, pour « *certaines obligations consenties à la constituante par le sr Asselin, envois à lui faits aux îles, prix de loyer d'appartement, soit pour logement, nourriture, entretien et éducation de la demoiselle Elisabeth Asselin Deslauriers sa fille durant nombre d'années et jusques à son mariage* ».

Toulouse, Me Claude Vidal, 3<sup>E</sup> 1099

### NDLR

E 9 : ASSELIN, commandant de milices à Saint-Domingue, état des services de 1742 à 1773 : commandant à la Petite Ance 1773 (31 ans de service) : mai 1742, garde du corps du roi compagnie de Noailles et congé après 3 ans de service ; de 1747 à 1771 service dans les milices

Etat 1831 : Plaine du Nord, cafétéria au Grand Boucan ; ancien propriétaire Charles ASSELIN DESLAURIERS ; ayant droit **Marie Élisabeth Asselin Deslauries veuve de Baric** ; 1 200 F

Etat 1832 : Petite Anse, sucrerie Asselin et hatte Tesson ; anciens propriétaires Charles Asselin Deslauries, Jean Asselin des Sables, Pierre Asselin et Marie Laurence Tesson veuve Asselin des Sables ; ayants droit **Marie Élisabeth Asselin Deslauries veuve de Baric**, Marie Catherine et Charles Asselin des Sables, liquidés collectivement 24/03/1832, 27 267 F.

GHC p. 234 : Jean Pierre ASSELIN (o 23/06/1726, Le Cap) et Geneviève sa femme, colons secourus à Toulouse L 372-373

de *Claudie Dussert* : **Cessation de paiement et départ pour les îles**

Le 15 juin 1785 le sieur Jean François SICARD cadet, marchand de la ville de Muret, « *se trouvant hors d'état de faire honneur à ses affaires de commerce* » part pour les îles, cesse son commerce et suspend tous ses paiements. Il nomme deux de ses créanciers (en blanc) pour convoquer toutes les assemblées nécessaires, choisir un syndic, etc. 3<sup>E</sup> 13894 Me Joseph Mis 15/06/1785

de *Claudie Dussert* : **Héritiers de Bertrand BONHOMME mort à Port au Prince**

Bertrand BONHOMME étant mort au Port au Prince ses héritiers vivant à Toulouse établissent le 4 octobre 1788 une procuration pour prendre connaissance de la succession etc. Il s'agit de sa veuve, Germaine BOYER, tutrice de droit de deux de ses filles « encore en pupillarité », Rosalie et Marie, et de ses enfants « adultes et pubères » mineurs, Jean Marguerite, Jean François, Rose, Marguerite et Hélaine Bonhomme, qui ont pris pour curateur leur oncle Pierre Étienne Resplandy, bourgeois à Toulouse.  
Toulouse, Me Claude Vidal, 3<sup>E</sup> 10995, 04/10/1788

NDLR

Bertrand Bonhomme, 45 ans, « natif de Muret en Comminges diocèse de Toulouse », meurt à Port au Prince le 24 août 1788. L'acte notarié ci-dessus a donc été fait dès l'annonce de ce décès à la famille.

de *Claudie Dussert* : **Les neveux de Guillaume VINDÉ, commerçant mort au Moule (Guadeloupe)**

Guillaume VINDÉ étant mort en la paroisse Saint Jean Baptiste du Moule le 15/06/1763, ses héritiers envoient le 1<sup>er</sup> août 1764 des procurations qui permettent de reconstituer la famille :

1 Jean VINDÉ + 27/11/1747

x Jeanne DAURIAC + 13/06/1733

de La Bastide Savez en Comminges diocèse de Lombez, sénéchaussée de Toulouse (Gers, 32)

d'où :

1.1 Doumengette VINDÉ

o 24/01/1686 Labastide Savès

+ 09/07/1722 Maurens

x Jacques VERNIS + 21/04/1723 Maurens

d'où

Jean VERNIS + 28/04/1752 Lahas

Louis VERNIS, brassier à Lombez

o 22/11/1715 Lahas

Bernard VERNIS, meunier à Montiron, diocèse de Lombez, habitant de Lahas

o 21/09/1718 Lahas

1.2 Jeanne VINDÉ

o 22/05/1687 Labastide

+ 15/07/1763

x Bernard SANSAS, « trafiquant » de Lombez (consentement à l'acte le 13/04/1764)

d'où

Daniel SANSAS, maître boulanger à Toulouse demeurant hors les murs paroisse Sainte Eulalie

Bertrand SANSAS, maître coutelier à Lombez, b 30/04/1729 Lombez

x (Cm 20/11/1758 Me Moignard à Samatan) Marie Rose BUREAU

1.3 Jean VINDÉ, « absent depuis plus de 30 ans, dont on ignore le sort »

1.4 Bernarde VINDÉ

b 08/01/1696 + 04/09/1759

x Pierre LARROQUE, de Labastide Savès

d'où un fils unique, Jean Bernard LARROQUE, brassier à Labastide Savès, b 10/09/1738

1.5 Guillaume VINDÉ, commerçant au Moule

o 08/07/1706 Labastide

+ **15/06/1763 Le Moule Guadeloupe**

1.6 Pierre VINDÉ, habitant de Labastide Savès

b 20/06/1708 Labastide

La procuration des cohéritiers est faite en faveur de Jean et Antoine LAMOTHE père et fils, négociants à Bordeaux, rue Portanets, paroisse Saint Michel, pour recueillir les biens de la succession, entre les mains des sieurs Péliissier et Compagnie, et notamment 30 075 livres en deniers comptants au moment du décès, ès mains de Michel FOUCAULT, négociant à la Fosse de Nantes, paroisse Saint Nicolas.

Toulouse, Me Jean François Mis, 3<sup>E</sup> 13874 01/08/1764

NDLR

Le sieur Guillaume Vindé, « commerçant natif de la paroisse de Savez en Bastide (sic) diocèse de Lombez », âgé d'environ 56 ans, a été en effet inhumé dans le cimetière du Moule le 15 juin 1763.

de *Claudie Dussert* : **Succession de François de CARRÈRE de Saint-Domingue**

Le 6 janvier 1789 Me Jean Pierre Roger, conseiller du roi et juge de la ville et châellenie de Simorre demeurant à L'Isle en Dodon (31) reconnaît avoir reçu de M. SALAIGNAC, procureur au Port au Prince, tuteur des enfants de M. François de CARRÈRE pour les biens de sa succession à Saint-Domingue, au nom de Jacques MILHAS aîné, négociant à Bordeaux, 22 000 livres de capital, en paiement de ce qui était dû par Louise de

CASTELBAJAC épouse de Mre Dominique de LATOUR seigneur de Latour en Comminges et que M. de Carrère s'était engagé à payer sur les 52 000 livres, prix auquel le Sr Carrère avait acquis de la dame de Castelbajac la terre et seigneurie de Salles Adour (ssp 29/03/1776 et Me Porjella à Tarbes 29/09/1777).  
Toulouse, Me Claude Vidal, 3<sup>E</sup> 10996, 06/01/1789

NDLR

Messire François de CARRÈRE écuyer seigneur de Salles sur Adour en Bigorre, marié à Port au Prince en 1765, avait 3 enfants nés en 1768, 1778 et 1779 (Note généalogique du colonel Arnaud CGHIA 19, 1987). Natif de Cabanac en Bigorre et habitant du Port au Prince, il était reparti de Bordeaux pour Saint-Domingue le 21 avril 1777 (donc juste après avoir signé l'acte d'achat sous seings privés) avec sa femme Marie Elisabeth Duguay native du Port au Prince, ainsi que ses esclaves Charles Magne, mulâtre, et Saint André, nègre, tous deux âgés de 18 ans (AD 33, 6/B/56).

de *Claudie Dussert* : **Consentement à mariage d'un père pour son fils à Saint-Domingue**

En 1789, le sieur Jean CASTET habitant de Toulouse donne son consentement « à ce que le sieur Jean Castet son fils aîné, gérant les biens de M. CHABANES aîné, rivière de Roche isle et côte St Domingue, contracte mariage avec telle personne que bon lui semblera, consentant que tous notaires retiennent son contrat de mariage, que tous curés ou vicaires procèdent à la publication des bans d'icelui et lui départent ensuite la bénédiction nuptiale, sans que dans aucun cas le dit sr Castet son fils puisse avoir besoin d'autre consentement que celui-ci-dessus exprimé. »

Toulouse, Me Claude Vidal, 3<sup>E</sup> 10996, 18/03/1789

NDLR

Pas de Rivière de Roche mais une Ravine des Roches au Limbé et une autre à Ouanaminthe (Nord)

de *Claudie Dussert* : **Une malle de M. DEPIERRE de Saint-Domingue volée à Marmande**

Le 21 mars 1788 M. Jean Toussaint de Pierre (mais signe Depierre), habitant de la montagne du Gaudon paroisse Saint Pierre de Baynet, juridiction de Jacmel, à Toulouse depuis 5 mois, donne procuration pour retirer les effets déposés au greffe criminel ou à la prévôté d'Agen, faisant partie d'une malle qui lui a été volée à Marmande, sur sa route de Bordeaux à Toulouse en octobre 1787.

Toulouse, Me Claude Vidal, 3<sup>E</sup> 10995, 21/03/1788

NDLR

Jean Toussaint DEPIERRE, de Montpellier, repartit de Bordeaux pour Saint-Domingue en janvier 1789. Il avait 23 ans.

de *Claudie Dussert* : **Procuration ESPERAINÉ après la mort de ses fils PUJOL à Saint-Domingue**

Dame Marie Anne ESPERAINÉ (signe, mal, ESPERENE), originaire de Toulouse y habitant, veuve de Jean Anselme PUJOL, marchand gantier à Toulouse puis médecin lors de son décès à Bordeaux, donne procuration le 11 avril 1788 pour prendre connaissance des biens délaissés par son fils Jean Bernard PUJOL, décédé aux Cayes (écrit : Caïes), Fonds de l'Isle à Vache, actuellement au pouvoir du curateur aux vacances, se faire rendre compte de sa succession mais aussi de ce qu'il a pu recueillir de la succession de Jean François Bertrand PUJOL, fils aîné de la constituante, organiste décédé ab intestat aux Cayes Saint Louis, à l'effet de quoi elle avait envoyé sa procuration à son dit fils cadet (Me Flotard, Toulouse, 22/01/1780).

Toulouse, Me Claude Vidal, 3<sup>E</sup> 10995, 29/02/1788

NDLR

Jean François PUJOL, natif de Toulouse, était parti de Bordeaux pour Saint-Domingue à 27 ans, le 10/03/1773 et son frère Jean Bernard, pour Saint Louis, à 28 ans, le 11/04/1775 (AD 33, 6/B/54 et 55).

Aux Cayes du Fond, inhumations

- 28/07/1779 : François Pujol, musicien de son état, natif de la ville de Toulouse paroisse Saint Étienne, âgé de (en blanc) décédé sur l'habitation de M. Le Pays de Bourjolly.
- 12/06/1787 : Jean Bernard Pujol, natif de Toulouse paroisse Saint Étienne ou la métropole (sic), 38 ans et demi, fils du sr Jean Anselme et dame Marie Anne Esperene, décédé sur l'habitation de M. Collet sénéchal, en plaine.

de *Claudie Dussert* : **TESTARD cabaretier à Limonade, Saint-Domingue**

Le 3 janvier 1743 la demoiselle Marie Charlotte TESTARD, « native de Gerbroy diocèse de Beauvais en Picardie » (Gerberoy, Oise, 60), habitante de Toulouse, dépose chez le notaire l'extrait mortuaire de son frère Pierre Testard, décédé à 45 ans à Limonade, dépendant du Cap Français, le 18 septembre 1730, ainsi que le

témoignage écrit le 29 mars 1742 par le RP François Auguste Hervé, de la Compagnie de Jésus, curé de Limonade : « *défunt Pierre Testard en son vivant mary d'une négresse qui lui a survécu ; ils tenaient cabaret au Bois de Lance. Je ne leur ai jamais connu d'enfant ni de biens ; la veuve a quitté le quartier depuis 10 ou 11 ans. Je ne sais ce qu'elle est devenue.* » Les deux actes sont certifiés le 30 mars 1742 par Pierre Jean Lemaistre, conseiller du roi, sénéchal juge civil criminel et de police du Cap. La demoiselle n'a pu signer « *à cause de la paralysie tombée sur son bras droit.* »

Toulouse, Me Jacques Moncassin, 3<sup>E</sup> 5852, 03/01/1743

de *Claudie Dussert* : **Nicolas COTTES part pour Saint-Domingue recueillir l'héritage BROUSTET**

Le 13 septembre 1743 demoiselle Marianne COTTES, demeurant au faubourg Saint Étienne de Toulouse, fille de + Jean, marchand de Toulouse, et + Guillemette de FERRÈRE, assistée de son oncle paternel par alliance et curateur Annet LACOMBE, légataire universelle avec son frère Me Nicolas COTTES, avocat en parlement, de leur grand-oncle Jean BROUSTET, habitant de Léogane en Amérique paroisse Sainte Rose, suivant son testament du 19 septembre 1731 (Me Marchand ; homologué 09/03/1733), donne procuration à son frère et cohéritier pour se transporter à Saint-Domingue, y régir la portion des biens lui revenant et faire rendre tout compte et notamment au sieur Antoine MERCERY, régisseur des dits biens.

Deux jours après, le 15 septembre, Nicolas COTTES fait son testament avant de partir. Il lègue à Anne LACOMBE et son épouse COTTES, ses oncle et tante, en témoignage des bons services que lui et sa sœur Marianne Cottes ont reçus d'eux depuis leur enfance, 15 000 livres à chacun, soit 30 000 livres en tout à se faire payer sur les biens que le testateur possède à Saint-Domingue ; il institue son héritière sa très chère et bien aimée sœur Marianne.

Quelques années plus tard, le 8 mars 1751, c'en est fini de la « très chère et bien aimée sœur Marianne ». Marianne COTTES, maintenant majeure, révoque la procuration faite à son frère le 13 septembre 1743 et donne une autre procuration à André de SAINT AIGNE, écuyer, habitant de l'Arcahaye, pour « *terminer à l'amiable si faire se peut toutes les contestations* » entre elle son frère Nicolas, avocat au parlement de Toulouse, résidant à Léogane, au sujet de la succession qui leur est commune du sieur Jean BROUSTET, avec restitution des fruits pour les biens en France, et pour traiter avec son frère conformément au projet d'accommodement qu'elle envoie sur papier séparé. S'il refuse, elle donne pouvoir « *d'actionner et poursuivre en justice* » son frère et à ces fins de procéder au partage des biens, prendre possession de son lot et l'administrer ou sinon le vendre et faire condamner son frère à restituer les fruits provenant de la succession par lui perçus depuis qu'il est à Léogane ainsi que ce qui lui revient des « *67 500 livres qu'il reçut peu de temps après son arrivée à Léogane* » des revenus que lui avait remis feu le sieur MERCERY qui avait régi la succession. Elle demande aussi, jusqu'à ce qu'elle soit mise en possession ou payée, l'adjudication à son profit d'une pension alimentaire.

Le 2 janvier 1752, nouvelle procuration, en blanc, pour présenter devant le conseil de Léogane le compte de l'administration faite par Jeanne BROUSTET veuve de Pierre COTTES, habitante de Toulouse, tant des biens en France par elle perçus ou à percevoir pendant son administration en qualité de tutrice de la constituante et de Nicolas son frère, contenant la recette des sommes que la dite Broustet a reçues en France depuis l'administration par elle faite en qualité de tutrice jusqu'au jour de son décès, sommes procédant des marchandises provenant de l'habitation de défunt Jean Broustet à Léogane, envoyées par le sieur Claude JEANVIN, procureur nommé aux biens vacants, et de l'emploi de ces sommes par Jeanne Broustet, décédée à Toulouse sans laisser aucun argent monnayé ; présenter aussi le compte par elle rendu des envois faits en France par le sieur Antoine Mercery, procureur fondé depuis le décès de Jeanne Broustet, montant reçu par elle et son frère conjointement avec l'administration des biens en France.

Toulouse, Me Jacques Moncassin, 3<sup>E</sup> 5851 13/09/1743, 3<sup>E</sup> 5852 15/09/1743, 3<sup>E</sup> 5864 08/03/1751, 3<sup>E</sup> 5868 02/01/1752.

NDLR

Marianne COTTES a-t-elle un jour eu satisfaction ?

Nicolas COTTES est effectivement parti de Bordeaux pour Léogane le 19/09/1743, « pour affaires » ; il avait alors 24 ans (AD 33 6/B/49). Établi à Léogane, il y est devenu capitaine des milices, a épousé en 1747 une demoiselle ROBIOU de MAREUIL et il est mort en 1763. Son fils, Marie Marc de COTTES, conseiller au conseil supérieur de Port au Prince et député à l'assemblée de Saint Marc mourra à Paris en 1791, laissant 4 enfants dont l'un, Alphonse Louis, réfugié à Charleston, s'y mariera laissant postérité (Notices généalogiques du colonel Arnaud, COTTES : CGHIA 23, mars 1988 ; ROBIOU : CGHIA 27, mars 1989 ; Liquidation de l'Indemnité 26/01/1833 pour la riche habitation sucrerie Cottes et Robiou au Trou Bordet, juridiction du Port au Prince). Voir aussi sur Marie Marc de Cottes le dossier Colonies E 94.

Sur le gérant MERCERY, voir l'article de Bertrand de Vivies cité p. 3146 de GHC 136, avril 2001.

de *Luc Chaput* : **LE NEUF (Normandie, Canada, Saint-Domingue)**

Dans les Mémoires de la Société généalogique canadienne-française (volume 64, n° 4, cahier 278, hiver 2013 : p. 280) *Roland-Yves Gagné* redonne la généalogie ascendante des LE NEUF de LA POTERIE en Normandie (Jacques x Marguerite LE GARDEUR). Descendant moi-même par Suzanne d'AILLEBOUT de ces LE NEUF, je suppose que cela pourrait intéresser d'autres descendants.

Voir aussi <http://audcent.com/aillabout-gen.htm>

de *Claudie Dussert* : **LAPUYADE maître chirurgien au Cap puis à Toulouse**

Le 9 septembre 1751 Jean Marie LAPUYADE, maître chirurgien juré à Toulouse (Saint-Étienne), révoque la procuration donnée aux sieurs Raymond MARRAN, à LABAT, MENVIELLE et autres associés et constitue son procureur Me Louis AURIOL, notaire royal et huissier en chef de l'amirauté au Cap Français pour leur demander compte de la régie qu'ils ont eue de ses biens et affaires à Saint-Domingue et pour faire faire à la maison qu'il possède rue Penthievre toutes les réparations utiles.

Sept ans plus tard, le 2 mars 1758, Me Louis Auriol étant décédé, Jean Marie Lapuyade, demeurant place Saintes Carbes paroisse Saint Étienne, constitue son procureur le sieur AURIOL son fils, résidant au Cap Français, pour administrer ses affaires dans l'île et recevoir ce qui lui reste dû, excepté la somme de 10 000 livres due par la demoiselle DESFOSES attendu qu'elle lui est payable en France.

Dès l'année suivante, le 20 septembre 1759, le fils Auriol n'ayant pas donné satisfaction, nouvelle procuration, cette fois à Joseph LABORIE, comme lui chirurgien juré à Toulouse, pour recevoir tous les « *biens, effets et sommes qui lui restent dans la dite isle* », « *se faire rendre tous comptes* » et si nécessaire « *actionner en justice* ».

Toulouse, Me Jacques Moncassin, 3<sup>E</sup> 5865, 09/09/1751, 3<sup>E</sup> 5877, 28/03/1758, 3<sup>E</sup> 5878, 20/09/1759

de *Claudie Dussert* : **SALMON de BOISSOURDY officier au Cap et sa fille à Toulouse**

Le 25 mai 1756 demoiselle Marie Jeanne Jacqueline SALMON, habitante à Toulouse rue des Pénitents Blancs, paroisse Saint Étienne, fille du sieur Claude SALMON de BOISSOURDY, officier dans les armées du roi au Cap Français, ayant son habitation au quartier de Laquüe (sic = l'Acul ?) et de demoiselle Jeanne Charlotte GIRARD, assistée de sa dite mère, donne procuration (en blanc) pour réclamer à son père une pension alimentaire. Signatures Marie Salmon et Charlotte Girard Salmon.

Toulouse, Me Jacques Moncassin, 3<sup>E</sup> 5874, 25/05/1756.

de *Claudie Dussert* : **Cm à Toulouse de Marie Rose EVRARD, fille d'un habitant du Port de Paix**

Le 31 mai 1753, contrat de mariage entre M<sup>re</sup> Antoine de ROCHE seigneur d'AUZIELLE, demeurant dans sa maison rue du Vieux Raisin paroisse Saint Étienne, fils de Jean, présent, et de + dame Jeanne Éléonore COLOMIER (nombreux témoins parents paternels et maternels) et dlle Marie Rose EVRARD demeurant rue et paroisse du Taur, fille de + François Evrard, habitant du Port de Paix en Amérique, et dame Marguerite LEGAIGNEUR de LACOSTE, présente, qui constitue à sa fille 50 000 livres dont la moitié dotale.

Toulouse, Me Jacques Moncassin, 3<sup>E</sup> 5869, 31/05/1753

NDLR

Un François EVRARD, natif du Port de Paix, était reparti de Bordeaux pour Saint-Domingue le 23/10/1748 à 19 ans avec Honoré Gérard de LACOSTE, officier de dragons et habitant au Port de Paix, 45 ans, natif de Momord en Dauphiné (Montmaur en Diois, Drôme, 26 ?) (« *taille haute, cheveux châtain, portant perruque* »), qui le dit son beau-fils ; revenu en France il repartit le 03/11/1750 à 24 ans pour Saint Domingue « *où il va se retirer* » (AD 33 6/B/50 et 51).

Ce François EVRARD fils, dit habitant, ancien capitaine d'infanterie et aide de camp de Mr le général en 1790 (et dossier Colonies E 173), époux de Charlotte Joussaume, en eut 4 enfants (Indemnité de Saint-Domingue 1832, Port de Paix ; les registres de Port de Paix ne commencent qu'en 1777)

1 Catherine Marie o ca 1777 Port de Paix + 23/04/1826 Toulouse veuve de Jean Baptiste VAUTHIER

2 François Luc o ca 1777 Saint Domingue + 02/04/1837 Auzielle (Haute-Garonne) au château de Mme d'Auzielle, militaire retraité et colon réfugié, 59 ans

3 Marie Anne o ca 1775 Port de Paix + 06/02/1831 Gimont (Gers) x 21/01/1790 Port de Paix, Jean LANASPÈZE, capitaine de navire et négociant

4 François Armand

Les trois premiers ont un dossier de colons réfugiés de Saint-Domingue (F/12/2793, non consulté).

de *Claudie Dussert* : **Testament du comte de LATOUR baron de SAINT YGEST partant pour l'île de France (Maurice)**

Le 4 octobre 1768 messire Paul Louis comte de LATOUR baron de SAINT IGEST (orthographe de l'acte ; signature « *le comte de Latour* ») commandant une compagnie franche de dragons, demeurant dans l'hôtel de son beau-frère messire de CAMBON, avocat général au parlement de Toulouse place et paroisse de Saint Étienne, fils émancipé de messire Antoine Paul de Latour chevalier seigneur de Saint Igest et dame Marie Élisabeth de ROQUEMAUREL, « *à la veille de partir avec sa famille pour faire quelque séjour à l'île de France* », où se trouve la plus grande partie de ses biens, fait son testament, « *pour prévenir tout événement* » et éviter toute discussion après son décès. Il déclare avoir été marié en premières noces avec défunte dame Anne Marguerite Marquette de BANCALIS de PRUINES (Cm 31/10/1748 Me Cadoul à Pruines en Rouergue), dont il lui reste deux enfants, Charles Louis et Marie Charlotte Élisabeth Perethe Marque (sic) Louise de Latour. Il est marié en secondes noces avec dame Jeanne Jacqueline Gabrielle Françoise Pauline de CAMBON dont il a

un fils, Paul Louis de Latour et sa femme est enceinte d'un posthume (sic !). Nombreuses instructions quant à chacun de ses enfants.

Toulouse, Me Jacques Moncassin, 3<sup>E</sup> 5891, 04/10/1768

NDLR

Nous publions cette trouvaille bien qu'elle ne fasse pas partie de notre domaine géographique, pour son intérêt. On trouvera des généalogies de cette famille sur Geneanet en particulier celles de *Pierre de Laubier* et *Alain Garric* : la fille en premières noces ici citée (et alors âgée de 17 ans) aurait inspiré Bernardin de Saint-Pierre pour le personnage de Virginie ; elle épousera Nicolas BARBÉ de MARBOIS, frère cadet de l'homme politique. La seconde épouse mourra à l'île Maurice et la troisième épouse était la sœur du poète André Chénier. Quant aux fils de deux premières unions, ils moururent en bas âge.

de *Claudie Dussert* : **Procuration FILLLOL pour recueillir les biens d'un cousin mort à Léogane**

Le 4 décembre 1758 le sieur Michel FILLLOL dit ESPARO (signe « Miguel FILLLOL y ESPARÓ »), de présent à Toulouse, « négociant de la ville d'Olot, principauté de Catalogne royaume d'Espagne », fils majeur et légitime de + Michel Fillol et + Marie Anne GERMA, habitants d'Olot, « informé du décès d'Antoine FILLLOL son cousin, décédé à Léogane en Amérique », fils de + Jean Fillol, tuilier à Saint Privat en Catalogne, oncle du constituant, « et de son dernier testament par lequel il institue son plus proche parent pour son héritier », fait son procureur Mre Jean Antoine de NIAUX, seigneur de Niaux, pour « se transporter où besoin sera afin de prendre connaissance de la succession et la recueillir (témoin « Hierome Traversier de Lapujade seigneur de Niaux »).  
Toulouse, Me Jacques Moncassin, 3<sup>E</sup> 5877, 04/12/1758

de *Claudie Dussert* : **Vente d'une habitation au Boucassin**

Le 28 mars 1761 dame Catherine VIOLAIN veuve de Me Pierre BERNARD avocat en parlement, habitante de Toulouse, ratifie le contrat de vente d'une habitation au Boucassin, Saint Domingue, consentie le 8 avril 1750 (Me Lefranc à Léogane) par elle, son défunt mari et demoiselle Marie DUMOULIER veuve de René VIOLAIN sa mère en faveur de François HERIOT lors habitant au Boucassin, à présent seigneur de Bettencour à Vroil, officier de la Reine, habitation dont le tiers appartenait à la comparante et les deux tiers à sa mère ; la copie collationnée de ce contrat de vente a été faite par Me Baron, notaire à Léogane, le 26 février 1759.  
Toulouse, Me Jacques Moncassin, 3<sup>E</sup> 5880, 28/03/1761

de *Claudie Dussert* : **CAMERON à Toulouse et DESARMEL négociant au Cap**

Le 2 octobre 1764 Claude Charles de CAMERON, écuyer, habitant à Toulouse, constitue son procureur M. PESLAYRE, négociant au Cap Français, pour retirer des mains du sieur DESARMEL, aussi négociant au Cap, tous les effets et marchandises lui appartenant remis par M. MONJAL pour être vendus et si la vente est faite, en retirer le produit avec quittance ; en cas de refus, intenter toute action et le révoquer.  
Toulouse, Me Jacques Moncassin, 3<sup>E</sup> 5885, 02/10/1764

NDLR

Claude Charles de CAMERON partit de Bordeaux pour le Cap le 20/06/1768. Natif et habitant d'Aix en Provence, il était alors âgé de 54 ans (AD 33 6/B/53). Il a donc préféré retourner dans l'île s'occuper lui-même de ses affaires.

Jacques CAMERON, aussi natif d'Aix en Provence, partit de Bordeaux pour Saint-Domingue en août 1788, à l'âge de 66 ans. Un CAMERON, habitant du Cap, était parti de Saint-Domingue pour Bordeaux le 17/10/1761 avec sa fille Félicité Bonne. Charles Pierre de CAMERON, habitant de Sainte Rose et propriétaire au Moka Neuf, était électeur de la paroisse en 1789 ; il demeurait ordinairement à Jacquezy, paroisse du Trou (index Moreau de Saint Méry).

de *Claudie Dussert* : **Legs d'habitation au Petit Goave par Charlotte DU PERRY veuve de LALANDE puis de VEAUFOLETTE à BINAU de LA SALINE**

Le 3 novembre 1764 Messire René François BINAU de LASSALINNE (signe BINAU LASALINE), chevalier de Saint Louis, ancien lieutenant de roi du Petit Goave, et messire Pierre Antoine de REGNAULDIN AGDE, aussi chevalier de Saint Louis, chevalier de FONDOUSCE (signe Chr de FONDOUSCE AGDE), ancien capitaine de dragons au régiment de Septimanie, en son nom et comme mari de dame ARNAULD de LALANDE (Cm 22/02/1754 Me Fortier au Châtelet de Paris), déclarent devant Me Moncassin à Toulouse que + dame Charlotte DU PERRY veuve en dernières noces de M. PROCHASSON de VEAUFOLETTE, a légué par son dernier testament du 7 mars 1763 (Me Delabrière au Petit Goave) au seigneur de Lassalinne sa place au Tapion avec tous les nègres négresses négrillons et négrittes, meubles, ustensiles et autres effets qui sont sur la dite place, la maison à la ville du Petit Goave avec ses nègres négresses négrillons et négrittes, meubles, argenterie, chaises, chevaux et autres effets non compris en la société d'entre la dite dame Vaufolette et la dite dame de Fondousce sa fille, à charge par le seigneur de Lassalinne de payer les dettes particulières contractées par la

défunte. Il renonce au legs et remet irrévocablement en faveur de la dame de LALANDE de FONDOUSCE tous les dits biens, « *sans aucune garantie quelconque de sa part étant donné qu'il ne s'est point immiscé ni fait aucune gestion à son profit des dits effets légués* ». Cette renonciation est faite « *à la charge et non autrement que la dite dame de Lalande de Fondouce aura l'usufruit et jouissance du dit legs et de tous les effets en dépendant* » sa vie durant et que son mari n'y portera aucun obstacle ni empêchement, sinon les agents, procureurs fondés et autres du seigneur de Lassalinne reprendront « *sans aucune forme ni figure de procès l'utilité du legs* », à quoi le seigneur de Fondouce a expressément consenti, promettant de rapporter au seigneur de Lassalinne d'ici six mois le consentement signé par son épouse. La valeur des biens peut être de 30 000 livres.

Toulouse, Me Jacques Moncassin, 3<sup>E</sup> 5885, 03/11/1764

#### NDLR

Contrat de mariage le 22/02/1754 chez Me Fortier à Paris MC/ET/XXXI/154 :

- Haut et puissant seigneur Pierre Antoine de REGNAULDIN AGDE de FONDOUSCE (orthographe de la signature), chevalier, capitaine du régiment de dragons de Septimanie, chevalier de Saint Louis, logé à Paris rue Saint Thomas paroisse Saint Benoist, fils de François, demeurant ordinairement à Alby en Languedoc, et de Louise de CLAIRAC son épouse, demeurant au château de Clairac en Pays Albigeois ;
- Dame Anne ARNAULD de LALANDE, veuve en premières noces de M. Charles LE LIEVRE, conseiller au conseil supérieur de Léogane, et en secondes noces de Claude LEVASSOR de LATOUCHE, écuyer, lieutenant d'infanterie, fille de + Messire Dominique et dame Charlotte DU PERAY, demeurant ordinairement au Petit Goave, maintenant à Paris rue et hôtel de Tournon, paroisse Saint Sulpice (où est signé le contrat de mariage)

En communauté le tiers des biens de chacun ; « *comme l'intention des sieur et dame futurs époux est de passer à Saint-Domingue pour y faire valoir leurs biens et habitation, il a été expressément convenu que* » si le futur époux doit repasser en France « *pour affaires, maladie ou autres* », la future épouse « *demeure autorisée à faire valoir lesdits biens pendant l'absence* » de son mari qui lui donne procuration ; elle pourra disposer à sa volonté de deux nègres et trois négresses de son choix.

PROCHASSON de VEAUFOLETTE, Louis, habitant du Petit-Goave à Saint-Domingue (1745) E 342 et Moreau de Saint-Méry p. 1172 et 1183 :

- Le 7 décembre 1744 (Me Arnauld au Petit Goave) les administrateurs de l'île (Larnage et Maillart) voulant construire à **l'Acul du Petit Goave un fort et une ville (qu'ils appelleront Fort Royal)**, achètent à Charlotte DUPERRAY veuve en dernières noces de Louis PROCHASSON DEVEAUFOLETTE habitant à la Cul du Petit Goave, pour 152 600 livres payables en 4 ans, son habitation sucrerie du quartier, bornée au nord, au sud et à l'ouest par celle des sieurs BINAU et à l'est par la mer ; l'habitation lui appartenait comme lui étant échue par le partage le 25 juin 1731 entre elle et les enfants de son premier mariage avec le sr ARNAUD de LALANDE. La vente ne sera effective que le 13 octobre 1748, fin du bail de l'habitation consenti aux sieurs Falaiseau et Cadaillon le 13 octobre 1741 (Me Thibault Dupaty). A la fin du bail elle laissera tous les bâtiments mais en retirera tous ses nègres négresses négrillons et négrittes, bestiaux, ustensiles, cabrouets, charrettes et même les combles du moulin ; en outre l'intendant lui promet quatre emplacements à son choix dans la ville qui sera bâtie à l'Acul, après que « *les emplacements nécessaires pour faire les bâtiments du Roi et les bâtiments publics auront été choisis et marqués.* »

- Le 15 février 1745 (Me Arnauld au Petit Goave) les mêmes administrateurs Larnage et Maillart échangent le terrain dit La Violette, de 41 carrés, dépendant de l'habitation de François René BINAU de LA SALINE, écuyer, major pour le roi commandant les quartiers de la Grande Anse, Cap Dame Marie et Tiburon, demeurant sur son habitation du Petit Goave, et de Pierre César BINAU écuyer major pour le roi à Léogane, son frère, copropriétaire de la dite habitation, terrain qui borne celle de la dame de Veaufolette, contre un autre terrain pris sur l'habitation du roi du côté de l'habitation des sieurs Binau. Le terrain échangé avait été arpenté le 4 janvier par le sieur Grangier, arpenteur du roi au Petit Goave (détail de l'arpentage dans l'acte).

Par une ironie du sort, quelques années après, en 1749 (Colonies E 32), Pierre César BINAU, major pour le roi à Léogane, fut enfermé pendant un an dans la citadelle du Fort Royal du Petit Goave, accusé d'avoir quitté son poste pour l'île hollandaise de Curaçao après la découverte de lettres écrites par lui en 1747 contre l'intendant Maillart, lettres trouvées par les Anglais lors de la prise du bâtiment qui les transportait et renvoyées à Maillart. Interdit par ordre du roi 03/06/1748, retiré 05/11/1749 (D/2c/222 et D/2c/4 f° 6). Par considération pour les services rendus par la famille « *et le rang qu'elle tient dans le pays* » il conserva ensuite « *les honneurs de major dans la colonie où il a son bien* ». Pierre César Binau était marié avec Marie Olive HARAN (Colonies E36, François Bodin, marchand bourgeois de Paris, leur créancier pour 2 600 livres) et leur fille épousera en 1772 Étienne Louis FERRON de LA FERRONAYS (voir notre article sur cette famille).

Gros dossier BINAU de LA SALINE E32, avec ses états de service (enseigne à Saint Domingue 1730, lieutenant 1732, aide major au Petit Goave 1733, capitaine 1735, major commandant au Cap Dame Marie 1744, lieutenant de roi au Petit Goave 1753 ; chevalier de Saint Louis 1750). Aussi D/2c/4 f° 6 et D/2c/222.

René François BINAU de LA SALINE, né au Petit Goave, était fils de messire Pierre César Binau, écuyer, capitaine des vaisseaux du roi, capitaine d'une compagnie de marine détachée à Saint Domingue, et de Renée GIET, veuve en secondes noces de messire Pierre Gédéon de NOLIVOS, chevalier de Saint Louis, lieutenant

de roi au Petit Goave, commandant de la partie de l'Ouest et de Jacmel (ce sont les parents du futur gouverneur de la Guadeloupe), quand René François épousa au Petit Goave le 29/06/1763 Marie Dieudonnée CUPERLIER, (fille mineure de Jean, capitaine d'artillerie de milice et de Geneviève de SAINTARD), laquelle se maria en octobre ou novembre 1766 avec Alexandre Louis Victor DU FOS sieur de MÉRY, grand bailli de la ville d'Amiens (GHC 236, mai 2010, p. 6304-05, et Dictionnaire des familles notables de Chaix d'Est-Ange, tome XIX p. 36, notice FOS de MÉRY (du).

René François BINAU de LA SALINE était mort en effet à Paris, rue Saint Guillaume, paroisse Saint Sulpice, en octobre 1765, un an après cet acte de renonciation.

Le 28 du même mois d'octobre 1765 le chevalier de FONDOUZAGDE (sic), ex capitaine de dragons, partait de Bordeaux pour Port au Prince.

de *Claudie Dussert* : **CASTEL de BIROS propriétaire à la Grande Rivière (Saint-Domingue)**

Le 17 juin 1762, à Toulouse dame Anne Élisabeth THOMAS veuve de messire Jean Aimé CASTEL de BIROS, demeurant rue de la Porterie, paroisse Saint Étienne, constitue son procureur Joseph SAUVAGE fils demeurant à Limonade pour gérer ses biens à Saint-Domingue, de son chef comme héritière des ses père et mère et de ses frère et sœur, conjointement avec ses sœurs, et comme étant en communauté de biens avec son défunt mari et comme tutrice de M. Biros son fils, et faire rentrer tous comptes de tutelle à raison de la succession et héritiers de feu sr Joseph MAGNON beau-frère de la dite dame de Biros.

Le 5 octobre 1765 à Toulouse la même dame Anne Élisabeth THOMAS veuve CASTEL de BIROS, constitue son procureur Joseph SAUVAGE fils demeurant à Limonade pour, conjointement avec M. COLET, tuteur de son fils mineur messire Anne Joseph Anne Castel de Biros, recevoir des commissaires du roi le prix des 70 carreaux de terre que Sa Majesté a fait prendre des possessions de son défunt mari à la Grande Rivière et employer l'argent en provenant soit en acquisition de fonds de terre ou autre emploi.

Toulouse, Me Moncassin, 3<sup>E</sup> 5881, 17/06/1762 et 5886,05/10/1765

NDLR

Jean Aimé de BIROS, natif de Saint Lizier diocèse de Couserans (Ariège, 09), était parti de Bordeaux pour le Cap, pour affaires, le 23/02/1740, âgé de 30 ans ; il en revint et y repartit le 08/03/1746, à 36 ans (AD 33, 6/B/49 et 50). Son fils était un des membres du Club Massiac. Voir aussi GHC 42, octobre 1992, p. 664.

de *Claudie Dussert* : **Pierre Marc Antoine ROUCHASSON « natif de l'Amérique »**

Le 2 décembre 1766, Pierre Marc Antoine ROUCHASSON, bourgeois de Toulouse « *natif de l'Amérique* » paye 2500 livres que sa mère Aimée Claudine de SAUZAY veuve de Jacques Antoine Rouchasson doit au sieur VERGER, négociant à Toulouse sur le prix de vente du domaine d'Espeyroux qu'il lui a consentie le 13 octobre. Toulouse, Me Jacques Moncassin, 3<sup>E</sup> 5889 (02/12/1766)

de *Jacques Petit* : **Jean Baptiste QUESNEL, de Saint-Domingue, mort dans un naufrage**

Le 19/02/1738 a été inhumé dans le cimetière de La Tremblade en Saintonge (Charente-Maritime, 17), « *M. Jean Baptiste Quesnel, premier capitaine de cavalerie du quartier du Fond de l'Île à Vache coste St Domingue, naufragé de la coste d'Arvert sur le navire la Marie Anne commandé par le sieur Lavergne de Bordeaux et décédé dans la maison du marguillier, ayant reçu les sacrements de pénitence et de l'extrême onction.* »

AD de Charente-Maritime (en ligne), La Tremblade, BMS, 1716-1738, vues 351-352/362

NDLR

Comprendre : Les Cayes du Fond (de l'Île à Vache).

Peut-être Du Quesnel, aide-major d'infanterie de milice à Saint-Domingue (04/11/1710), capitaine (1715) (D/2c).

de *Jacques Petit* : **BEAUTHÉAC de GRANDVAL, de la Guadeloupe, mort dans un naufrage**

« *Le dix de juin 1774, sur le témoignage de Jacques Saunier, chirurgien-major dans le navire L'Aimée de Bordeaux échoué sur la côte de cette paroisse mardi dernier, et de Jacques Edmond Le Breton, bosseman, a été enterré dans le cimetière Bauthéac de Grandval, écuyer, âgé de soixante ans, originaire des environs de Paris et habitant de la Guadeloupe depuis longtemps qui, en repassant en France, s'est noyé dans le vaisseau ci-dessus nommé ; témoins le sr Jacques Elie Rivière négociant et Jacques Menier, chirurgien du Roi de ce lieu*

*Sur le témoignage du même Jacques Saunier chirurgien major du navire L'Aimée capitaine Florenc et de Jacques Edmond Le Breton bosseman du même navire, échoué et brisé sur la côte de cette paroisse il s'est noyé trente-deux personnes dont j'ai pris acte pour l'utilité publique le dix juin et quatrième jour du naufrage 1774. »*

[AD de Charente-Maritime (en ligne) ; paroisse Saint-Sébastien de La Tremblade (Saintonge). BMS 1756-1777. Vue 180/223 ]

Le curé ne donne qu'un seul nom sur les 32 noyés. Selon que vous serez puissant ou misérable...

NDLR

Le sieur François BEAUTHÉAC GRANVAL s'est marié à Saint François Basse Terre le 25/05/1744 avec Marie Anne DUPUY, native du Mont Carmel, fille de + Arnould, habitant, et + Marie Anne Brun Beaupein. Dans l'acte de mariage il est dit né non pas à Paris mais à Beausille, diocèse de Viviers (Saint Bazile, Ardèche, 07, à une dizaine de km au sud-est de Privas), fils de Jacques, maire et bourgeois de Montélimar, et Marie Anne DALEYRAC.

Il est en effet né le 6 et baptisé le 08/07/1715 à Saint Bazille.

Voir sa postérité dans « La Berrantille » n° 6, octobre 1998, « La famille DUPUY DES ILETS à la Guadeloupe », par Yvain Jouveau du Breuil, p. 47 à 49.

de *Claudie Dussert* : **GAILHAC de SERIGAS, au Cap Français**

« Noble Jean Pierre de GAILHAC de SERIGAS » avocat au parlement, époux de dame Marie Anne Françoise de FINIELS, passa à Saint-Domingue vers 1750, laissant à Toulouse sa femme et sa fille unique Marie Marguerite Perrette de GAILHAC (23 ans en 1766), demeurant place du Salin, paroisse Saint Étienne. Un courrier de Bordeaux leur ayant appris son décès au Cap Français, la fille fit établir le 16 août 1766 un acte de notoriété. Les témoins déclarant sont

Pierre Étienne de Finiels seigneur baron de Bonrepaux, conseiller du Roi président au Présidial de Toulouse,  
noble Henri Joseph Dureau de Latourdecamp, écuyer,  
noble Louis Gayrard, écuyer, coseigneur de La Bastide Serou,

Me Jean François Belot, secrétaire au parquet de Messieurs les gens du Roi au parlement de Toulouse

Ils attestent la vérité des faits et que, à leur connaissance, le défunt n'ayant fait aucun testament, sa fille unique est seule héritière.

Six mois plus tard, le 25 février 1767, se présente une créancière de la succession, dame Marguerite de Salles veuve de noble Isaac Bonhomme Dupin baron de Blanzac, habitante de Toulouse rue du Crucifix, paroisse Saint Étienne, comme cessionnaire de dame Germaine de Vidal sa tante héritière de Pierre de Vidal (20/07/1755, même notaire), et en tant que telle créancière du défunt pour 1 465 livres (obligation du 10/12/1746, Me Dufau). Elle demande la saisie des biens du défunt à Saint-Domingue.

Toulouse, Me Philippe Cahuzes, 3<sup>E</sup> 2041, 16/08/1766 et 25/02/1767

de *Claudie Dussert* : **Pierre GUEYDON et sa femme Marie Madeleine GIRET, de la Grenade à Toulouse puis Avignonet et leurs enfants à Saint-Domingue**

Pierre GUEYDON, ancien habitant de l'île de la Grenade en Amérique, établi à Toulouse, et dame Marie Madeleine GIRET son épouse, déclarent devant notaire le 27 août 1767 leur décision de se séparer de corps et d'habitation pendant 9 ans, « pour incompatibilité ». La dame Giret sera tenue de résider pendant ce temps dans le monastère des dames religieuses tiercerettes de Toulouse, où elle s'est déjà retirée « de son pur mouvement », ou dans un autre monastère, en cas de maladie seulement et avec l'autorisation de son mari, Pendant ce temps il lui paiera une pension annuelle de 100 livres en quatre termes égaux, pour sa pension au monastère et « son entretien en santé et en maladie » ; il lui verse en outre une somme de 150 livres (en 6 louis d'or de 24 livres et un écu de 6 francs) pour se meubler, meubles dont la propriété restera à son mari en cas de dissolution de la séparation. Il se charge de « fournir à la nourriture, logement, éducation et entretien » de leurs 5 enfants, Pierre, Louis, Louis Gaspard, Étienne et Amélie Rose Gueydon, « pour en prendre le soin paternel auquel il est tenu par les lois divines et humaines ». La dame Giret déclare en conséquence suspendre à l'exécution de l'acte passé devant Poncet notaire apostolique d'Avignon le 16 juin 1766. Acte fait dans le petit parloir du monastère des Tiercerettes.

Toulouse, Me Philippe Cahuzes, 3<sup>E</sup> 2041, 27/08/1767

NDLR

Dorothée GIRET, peut-être sœur de Marie Madeleine, était épouse de Jean François Laurent HUREAULT et leur fille, native de la Grenade, y épousa en 1797 Nicolas comte de BOISSIER (Jacques Petitjean Roget, Notes prises dans les registres de la Grenade, CGHIA 34, décembre 1990, p. 124).

En 1781 le couple était réuni et la famille établie à Avignonet-Lauragais (Haute Garonne, 31, mais appartenant alors au diocèse de Saint Papoul dans l'Aude) où « messire Pierre de Gueydon, coseigneur d'Avignonet, et maître Étienne de Gueydon son fils, clerc tonsuré », engageaient une instance criminelle contre le sieur Gabriel Tirey (ou Troy ?), chirurgien d'Avignonet. En 1788-1789, « dame de Giret, femme de M. de Gueydon » présentait à la sénéchaussée du Lauragais une demande contre M. de Lastens (Inventaire sommaire des archives de l'Aude, B 2225, 2488, 2653).

Sort de certains des enfants (Pierre, Louis, Louis Gaspard, Étienne et Amélie Rose), grâce aux fichiers Houdaille et Debien et à la Note généalogique du colonel Arnaud (CGHIA 47, mars 1994, p. 13-14) :

Le 28/10/1777, Louis GUEYDON, 24 ans, « créole, de l'île de la Grenade », part de Bordeaux pour Le Cap Français (AD 33 6/B/56). Dit natif de la paroisse Saint Jean de Megrin en l'île de la Grenade et habitant du

Port de Paix, il se marie en premières noces le 02/10/1790 au Port au Prince avec Louise Françoise JURÉ, native de la Croix des Bouquets et fille mineure de + René et + Rose Marguerite Boissonnière, habitants du Port au Prince (tuteur, Michel Boissonnière ; nombreuses signatures dont GUEYDON de FOURCAUT : est-ce Pierre ?). Veuf, et ayant obtenu dispense par un bref de Pie VI du 17/09/1791, il épouse le 21/08/1792 à Port au Prince Marie Josèphe JURÉ, aussi native de la Croix des Bouquets, sœur de sa première épouse (même tuteur ; nombreuses signatures). Réfugiés à New York et demeurant « *en haut de la rue de Broadway* » ils firent enregistrer par le consul de France le 21 fructidor VI (07/09/1798) la naissance des trois premiers des enfants suivants, nés au Port de Prince :

« *noble Louis Arnauld Marie Victoire de Gueydon* », né le 29/06/1793, baptisé au Port au Prince le 20/10/1794 ; le père est alors « *membre du conseil privé de Sa Majesté Britannique et habitant du Cul de Sac* » ; parrain messire Arnold Victoire Martin comte O Gorman, chevalier de Saint Louis, commandant pour Sa Majesté Britannique à la Croix des Bouquets et habitant de la même paroisse ; marraine dame Victoire Josèphe Le Doux veuve de messire Marie Marc Cottés, conseiller au conseil supérieur (nombreux témoins et signatures) ;

Lise Suzanne Michel, née au Port au Prince le 18/07/1795 et baptisée le 29/06/1797 (parrain Michel Boissonnière Déjuré, habitant du Cul de Sac ; marraine Susanne Blanchard épouse de Barthélemy chevalier de Rivière), sauvée par M. Richard, négociant américain, est à Charleston le 02/06/1807.

Rose Sophie Aimée, née au Port au Prince le 09/08/1796 et baptisée le même jour que sa sœur 29/06/1797 (parrain François Marie Juré, commandant les milices de la Croix des Bouquets, oncle maternel ; marraine Marie Rose Juré tante maternelle, absente, représentée par Marie Rose Pierre Françoise Julie Chambon veuve de Vincent Drouillard), meurt à Charleston le 06/04/1817 (déclaré par acte de notoriété le 12/06/1820).

Jeanne Joséphine, née au Port au Prince, meurt à New York le 4 nivôse VI, décès déclaré le 26 messidor (22/06/1798).

Dans l'Etat de l'Indemnité de Saint-Domingue de 1831 figure l'ancien propriétaire Louis GUEYDON DESDOIT pour une cafétéria, une indigoterie, une cotonnerie au Port de Paix et une sucrerie aux Petits-Bois, Croix des Bouquets.

Louis Gaspard GUEYDON de MONREPOS, garde de corps, se marie avant 1791 avec Marie Anne de LADEVEZE, fille d'un chevalier de Saint Louis et de Marie Anne Catherine de Barrabas, et, le 03/11/1791, leur fils Pierre Louis Marie Anne est baptisé à Avignonet, ayant pour parrain son grand-père paternel Pierre de Gueydon, pour marraine sa grand-mère maternelle et en présence du grand-père maternel, de la grand-mère paternelle (signe Giret de Gueydon) et de GUEYDON de FOURCAUT, oncle. Le couple, ou le mari seul, est à la Barbade en septembre 1794 (lettre d'Agoult, 07/11/1794) et, le 12/04/1796, messire Louis Gaspard de Gueydon de Monrepos, 38 ans, natif de la paroisse de Megrin en l'île de la Grenade, colonel commandant le régiment du roi, est inhumé à Port au Prince (signature de Louis Gueydon).

Étienne GUEYDON (le clerc tonsuré de 1781), lui aussi natif de la Grenade, épouse au Port de Paix le 15/02/1791 Ursule JURÉ, habitante au Petit Goave, paroisse de la Croix des Bouquets, fille mineure de + René et + Rose Marguerite Boissonnière, ayant pour tuteur Michel Boissonnière, représenté par Louis Gueydon (Cm Me de La Hogue).

Nombreuses mentions dans l'Indemnité de 1832 concernant Ursule Juré et son mari Étienne Gueydon, pour des propriétés de Michel Boissonnière de Juré à la Croix des Bouquets, au Port au Prince et au Petit Trou.

Étienne, Amédée, Émilie Rose et Aurore GUEYDON font partie des colons secourus de Saint-Domingue en Haute Garonne (AD 31 L 372 et 373). Parmi les « *réfugiés de l'Amérique* » recensés dans le Toulousain en pluviôse an III : Étienne Gueydon, cultivateur, 52 ans, et son fils Pierre Amédée, 9 mois (Archives municipales de Toulouse, 2/1/55). Marie Rose Amélie, née à Avignonet vers 1797 y meurt célibataire à 39 ans le 10/06/1836 et Aurore, née vers 1801, meurt célibataire à 50 ans le 30/10/1849.

Le 5 mai 1840 à Avignonet, décès de Madame Ursule de (sic) Juré, 70 ans, née à Saint-Domingue, fille de + René et + Rose Marguerite de (sic) Boissonnière, chez son époux M. Étienne de (sic) Gueydon. Son mari, M. Étienne de Gueydon, fils de + M. Pierre de Gueydon et + Mme Madeleine de Giret, meurt le 15/02/1848 à 89 ans. Inflation des particules au milieu du XIXe siècle !

#### de *Claudie Dussert* : **Transmissions et refus d'une lettre de change tirée au Cap (LIMAIRAC)**

Les sieurs JAUGE et fils, négociants à Bordeaux, étaient porteurs d'une lettre de change de 5 333 livres tirée au Cap le 20/10/1773 à 4 mois de vue sur M. de LIMAIRAC aîné, écuyer habitant à Toulouse et à l'ordre de MM VIVIEZ et Compagnie, cédée le 25/10 par eux à M. Jacques VIVIEZ qui la céda le 25/01/1774 aux sieurs Jauge et fils. Ceux-ci l'envoyèrent à François MIGNIAT, négociant demeurant à Toulouse, pour la faire accepter par Limairac aîné et en faire le paiement à son échéance. Sur le refus d'acceptation de sa part par acte du 09/02/1774, et comme la lettre de change arrivait à échéance, les sieurs Jauge et fils l'ont renvoyée à Jean Joseph BABAR, négociant demeurant à Toulouse, qui la présenta de nouveau et essuya un nouveau refus de Limairac aîné. Le sieur Babar confie la lettre au notaire qui après nouvelle tentative au domicile de Limairac, rue de la Pomme, lui donne acte de ce refus et lui remet la lettre de change.

Texte de la lettre de change : « *Au Cap, isle St Domingue, le 20<sup>e</sup> 8<sup>bre</sup> 1773, Bon p<sup>f</sup> 5333/ 6 s 8 d.*

*Monsieur (en blanc) a quatre mois de vue je vous prie payer par cette première de change a l'ordre de Messieurs Viviez et compagnie la somme de cinq mille trois cents trente trois livres six sols huit deniers tournois*

valeur reçu comptant desd. sieurs a valoir sur mes droits de légitime paternels et de succession maternelle dont je vous tiendrai compte suivant l'avis de (en blanc). Votre très humble et très affectueux serviteur et frère **Emmanuel Marie de Limairac**. A Monsieur de Limairac ayné écuyer rue de la Pomme à Toulouse n° 2913. »  
Au dos est écrit : « Payez à l'ordre de M. Jacques Viviez valeur en compte conformément à notre lettre de ce jour, Cap le 26<sup>e</sup> 8<sup>bre</sup> 1773, signé Viviez et Compagnie. Payez à l'ordre de Mrs Jauge et fils valeur en compte, à Paris le 25<sup>e</sup> janvier 1774, signé J. Viviez. »

La réponse négative répétée de Limairac aîné est que « attendu les motifs énoncés par le tireur dans ladite lettre de change, il n'avait pu l'accepter et encore moins la payer. Requis de signer a dit n'être nécessaire. »  
Toulouse, Me Antoine Campmas, 3<sup>E</sup> 2101, 10/06/1774. 3<sup>E</sup> 2102, 09/02/1774

#### NDLR

Voir sur Geneanet les généalogies LIMAIRAC (f6itd, bamako) : le frère aîné est Bernard de Limairac, marié en 1762 à Toulouse, avec nombreuse postérité ; Emmanuel Marie, né le 10/04/1737 à Toulouse est le dernier d'une fratrie de 13 enfants. Le père, Gabriel de Limairac, marchand à Toulouse et capitoul en 1745, mort en 1751, avait épousé en 1717 Gabrielle de VIGUIER.

D'après Le cabinet historique, 1881 (numérisé et indexé par Geneanet), Emmanuel Marie Limairac avait fait profession à Toulouse, La Daurade, le 22 avril 1756 à 19 ans ; lieu et date de sa mort inconnus.

Il était donc parti pour Saint-Domingue.

#### de *Claudie Dussert* : **GILLES de ST VICTOR**

Le 5 octobre 1774 Étienne GILLES de ST VICTOR, bourgeois habitant de Villefranche de Lauragais révoque sa procuration aux sieurs Galibert Marie et Compagnie, négociants au Cap, et celle du 15 juin 1773 aux sieurs Balansun frères, aussi négociants au Cap et établit un autre pouvoir en blanc pour retirer de chez les premiers tous les papiers et documents lui appartenant, sommes perçues de ses différents débiteurs, loyers des locataires de maisons lui appartenant, gérer ses affaires et réparer ses maisons, etc.  
Toulouse, Me Antoine Campmas, 3<sup>E</sup> 2102, 05/10/1774

#### de *Claudie Dussert* : **Marquis de GAVARRET, commandant le régiment du Port au Prince**

Le 15 février 1775 chez Me Campmas à Toulouse se présentent, d'une part dame Louise Céleste Émilie Thérèse CARRÉ, au nom de son mari, messire Pierre marquis de GAVARRET, ci-devant capitaine de frégate du roi actuellement lieutenant colonel commandant dans la partie du Sud de Saint Domingue le régiment du Port au Prince, chevalier de Saint Louis et coseigneur direct de Villefranche de Lauragais (procuration générale du 24 septembre 1772 chez le même notaire, y déposée « pour en éviter l'égarément et en délivrer des expéditions »), le dit seigneur marquis de Gavaret donataire de messire Pierre Moïse de Gavarret, prêtre prieur de Notre Dame de Laval, son oncle, par leur contrat de mariage du 9 janvier 1769 chez Me Moncassin, ci-devant notaire à Toulouse, prédécesseur de Me Campmas, et d'autre part le sieur Charles Vives, maître en chirurgie de Villefranche de Lauragais.

Ils exposent que le 1<sup>er</sup> septembre 1764 le sieur Vives a vendu à Pierre Moïse de Gavarret une pièce de terre de 7 arpents au prix de 1000 livres, payées par quittance du 8 novembre 1765 et ils déposent chez le notaire ces deux pièces (transcription intégrale des acte de vente et quittance suit)

Toulouse, Me Antoine Campmas, 3<sup>E</sup> 2104, 15/02/1775

#### de *Claudie Dussert* : **CEZERON, maître chirurgien de la Légion au Cap, et sa famille**

Le 14 novembre 1776 Claire Senil, veuve de Claude CEZERON, organiste, et ses enfants Noël Cezeron, maître perruquier et Jeanne Gabrielle Cezeron épouse du sieur PINAUD, marchand, tous habitants à Toulouse, déclarent que par le décès ab intestat en juillet dernier de Jean Joseph Cezeron, marchand horloger de Toulouse, leur fils et frère, ils lui ont succédé chacun pour un quart conjointement avec Bertrand Cezeron, maître en chirurgie de la Légion actuellement au Cap Français, aussi fils et frère. Un inventaire des meubles et effets du défunt a été commencé mais n'a pu être clôturé à cause des prétentions de la demoiselle Pinaud à propos d'une maison et des travaux faits et à faire (long détail suit). Pour éviter un procès le mère fait cession à ses trois enfants de la valeur intrinsèque des trois quarts (un quart à chacun) de la dite maison rue Riguepels mais en garde la jouissance jusqu'à son décès.

Toulouse, Me Antoine Campmas, 3<sup>E</sup> 2105, 14/11/1776

#### de *Bernadette et Philippe Rossignol* : **Un LA ROCHE SAINT ANDRÉ chevalier de Malte mort au Cap**

Le 15/11/1781 au Cap Français est inhumé messire Gabriel Marie de LA ROCHE SAINT ANDRÉ, chevalier de Malte, capitaine en second au régiment de Viennois en garnison à la Dominique île du Vent de l'Amérique, natif de Nantes en Bretagne, âgé de 24 ans.

Nous signalons cet acte car nous n'avons pas trouvé avec certitude le personnage dans les nombreuses généalogies de cette famille sur Geneanet et Roglo.

Il y a bien un Gabriel Marie de La Roche Saint André reçu chevalier de Malte en 1774, fils de Louis III et Louise Gabrielle Du Chilleau, né le 27/01/1755 (et non en 1757) à Machecoul (44) (et non à Nantes) mais il s'est marié en 1790 et il est mort en 1832 ; il a été fait chevalier de la Légion d'honneur en 1821.

Il doit s'agir ici en réalité de Charles Gabriel, frère du précédent, né le 07/10/1758 à Fresnay (44), chevalier de Malte, officier, vivant en 1774 et dont on ignore le sort.

de *Claudie Dussert* : **Affranchissements à Toulouse**

*Haut et puissant seigneur François Louis Pantaléon DU TROUSSET d'HÉRICOURT, chevalier, ancien officier au régiment des gardes françaises, chevalier de Saint Louis, expose devant notaire le 19 avril 1777 « qu'il a à son service un mulâtre nommé François dit Bessière et une négresse nommée Françoise dite Aguedou qu'il a menés en France depuis environ 2 ans ; que les dits mulâtre et négresse par les ordonnances du Royaume sont libres et affranchis faute par le dit sieur comparant de les avoir déclaré à son arrivée en France ; et attendu que ledit sieur comparant n'entend point les priver de leur liberté à eux donnée par les dites ordonnances », il déclare « qu'il ne prétend avoir aucune autorité sur eux, qu'il se départ de toute propriété les reconnaissant pour libres » et consent « qu'ils fassent leur résidence soit en France et ailleurs ainsi qu'ils le trouveront plus avantageux à leur intérêt. »*

Toulouse, Me Antoine Campmas, 3<sup>E</sup> 2108, 19/04/1777

NDLR

Cela semble un acte assez exceptionnel de reconnaissance de liberté faite par le maître d'avoir respecté l'obligation de déclarer ses esclaves en arrivant en France. Cet acte est de peu antérieur à la loi du 7 août 1777 sur la Police des Noirs. Il fait donc référence à l'édit du 25 octobre 1716 selon lequel un maître peut se faire accompagner de son esclave domestique, ou d'un esclave qu'il souhaite former à un métier, pour un séjour de 3 ans maximum, à condition de l'enregistrer, au départ de l'île et à l'arrivée à l'Amirauté, faute de quoi l'esclave pourra revendiquer sa liberté. Ici le maître agit de lui-même (de son plein gré ? ou pour éviter un procès ?).

Rien ne l'indique dans l'acte mais François Louis Pantaléon DU TROUSSET d'HÉRICOURT, fils de Louis et Élisabeth de BRÉDA, venait de Saint-Domingue (voir GHC 177 p. 4417, 199 p. 5070-71, nouvelle série 07 p. 9). Il y possédait une habitation au Port Margot, en société avec le comte de Noé (d'après l'index Moreau de Saint Méry). Né à Saint-Domingue, lieutenant des gardes françaises, il avait dû donner sa démission en 1760 pour repasser dans l'île « y arranger ses affaires » n'en ayant rien reçu depuis 5 ans à cause de la guerre ; sur sa demande, il avait été fait lieutenant de roi honoraire « afin de lui donner un rang dans la colonie », mais sans exercer « aucune charge civile ni militaire » par brevet du 25 janvier 1760 (Colonies E 220).

Il retourna à Saint-Domingue un an après cet acte d'affranchissement, de Bordeaux, le 28/03/1778, sur le Saint Sauveur (F/5b/42) et avec lui embarquaient Bézier (sic) François, mulâtre libre, Françoise négresse libre, Pamphile, mulâtre. Il est donc reparti avec les deux affranchis ! et un esclave qui, lui, avait dû être déclaré à l'arrivée.

Voici le texte du « certificat d'identité et de catholicité » de l'amirauté de Guyenne (AD 33, 6B/56), daté du 27 mars :

*J'atteste que M. François Louis Pantaléon chevalier d'Héricourt, h[abitan]t de St-Domingue, âgé de 45 ans, de taille haute, cheveux blonds, la nommée Françoise, négresse libre, créole du Cap, âgée de 35 ans, le nommé François Bessière, mulâtre libre, créole du Port au Prince, âgé de 30 ans, et le n[omm]é Pamphile, aussi mulâtre créole du Cap appartenant à Mr D'héricourt, professent la religion catholique apostolique et romaine et s'embarquent sur le navire Le St Sauveur, cap<sup>ne</sup> J<sup>i</sup> Boufin, p<sup>r</sup> aller au Cap.*

Nous n'avons pas trouvé en revanche l'arrivée à Bordeaux vers 1775 (F/5b/16) : peut-être par un autre port ?

Il mourut le 26/08/1779 sur son habitation des Mousquets à l'Acul, âgé de 52 ans, lieutenant de roi honoraire au gouvernement de Saint-Domingue. Nombreuses personnes présentes à l'inhumation « dans l'église à droite, près du banc des marguilliers » : chevalier de Butler, commandant au régiment royal dragons, neveu maternel ; Bayon de Libertat, exécuteur testamentaire ; Tabois, commandant le la Plaine du Nord ; Duplessis, habitant ; Guillet de la Brosse, capitaine aide major de Limonade ; Jolly, capitaine de milice et habitant du quartier ; Dubisson fils (signe Dubison), officier d'infanterie ; le RP Saintin, préfet apostolique.

Mais nous n'avons pas retrouvé la trace des deux affranchis de 1777.

de *Claudie Dussert* : **Un soldat toulousain à l'île Saint Vincent**

Le 3 mars 1782 Louise Fournet, habitante à Castelmauron, épouse de Jean Louis SARRAUTE, « soldat dans le régiment de Foix étant à présent dans l'île de St Vincent », accuse réception d'un legs de 200 livres fait à son mari.

Toulouse, Me Antoine Campmas, 3<sup>E</sup> 2113, 03/03/1782

de *Claudie Dussert* : **DISPAN, ancien aide-major du Dondon**

Le 5 décembre 1781 se présente devant notaire M. Pierre Dispan, « ancien capitaine ayde major de milice du Dondon dépendance du Cap », habitant à Toulouse, lequel, comme cessionnaire de dame Louise de Bassat veuve de messire Pierre Raymond de Bourges (Me Gilibert, Toulouse, 22/05/1780), déclare avoir reçu du sieur

Jean Joseph Zimmermann, marchand de cristal habitant de Toulouse, 6 280 livres en écus de 6 livres pièce et monnaie « *pour l'extinction, rachat et remboursement de livres de rente* », rente constituée par noble Jean Joseph Quinquiry, avocat au parlement, banquier expéditionnaire en cour de Rome, en faveur de la dame de Bassat de Bourges, par acte du 28/02/1776 (Me Biros, Toulouse), « *pour les causes et raisons y énoncées* », somme que doit le sieur Zimmermann au sieur Quinquiry sur le prix d'une maison rue de la Croix Baragnon que Quinquiry lui vendit le 24/02/1777.

Toulouse, Me Antoine Campmas, 3<sup>E</sup> 2112, 05/12/1781

NDLR

Sur Jean Joseph QUINQUIRY, voir GHC 123, février 2000, p. 2775.

de *Claudie Dussert* : **Jean François de MARTIN, demeurant au Port Margot**

Les frères SPIGAT, Jean Pierre l'aîné marchand libraire, Antoine maître relieur et doreur de livres et Jean maître coutelier, habitants à Toulouse, héritiers de leur oncle Antoine LOISEAU libraire à Toulouse par son testament du 19 septembre 1770, suivi du partage de l'hérédité le 20/11/1774 (Me Entraigues) reconnaissent le 15 novembre 1785 avoir reçu de Jean François de MARTIN, demeurant au Port Margot, représenté par son cousin messire Jean Bruno de MARTIN seigneur de Lacroix habitant à Toulouse 2 605 livres pour l'extinction, rachat et remboursement de 125 livres de rente constituée par noble Jean Pascal de Martin, écuyer, père dudit Jean François, en faveur dudit Antoine Loiseau (09/01/1760 Me Labit, Toulouse).

Toulouse, Me Antoine Campmas, 3<sup>E</sup> 2116, 15/11/1785

de *Claudie Dussert* : **Honoré de PONS repasse au Port au Prince se faire rembourser par MAZADE de PERCIN**

Le 24 novembre 1787 Messire Joseph Marie de PONS, trésorier général et grand voyer de France au Bureau des finances de la généralité de Toulouse, au nom de son frère Honoré, habitant de Toulouse (pouvoir le 05/10/1787 et lettre de Bordeaux le 24/10), déclare que son frère, « *n'ayant pu parvenir à être payé par M. MAZAZE [sic pour MAZADE] de PERCIN, commissaire de la marine au Port au Prince, pendant le séjour qu'il a fait [à Toulouse]* » des 12 339 livres qu'il lui doit est parti le 5 octobre de Toulouse pour s'embarquer à Bordeaux pour le Port au Prince « *dans l'unique vue d'y réclamer son paiement de ladite somme, n'ayant aucune autre affaire qui nécessite ce voyage* ». Il rend donc responsable M. de Percin de tous les frais de ce voyage.

Toulouse, Me Antoine Campmas, 3<sup>E</sup> 2120, 24/11/1787

NDLR

Honoré de PONS, de Toulouse, chevalier, ex officier au régiment de Rouergue, s'était embarqué pour Le Cap le 10/10/1787. Il avait 33 ans.

Julien Bernard Dorothee MAZADE de PERCIN, écuyer, commissaire de la marine, était parti peu avant, en mars 1787, de Bordeaux pour Port au Prince aux frais du roi (âgé de 36 ans). Il était marié avec Elisabeth Amable DUBOURG et un de leurs fils naquit et fut ondoyé au Cap le 03/10/1787, En juillet 1790 le couple débarqua à Nantes venant de Port au Prince, avec 3 enfants.

Né le 28/03/1750 à Montech (Tarn et Garonne, 82) et décédé le 22/05/1823 à Castelsarrasin, marié à Toulouse vers 1773, il fut successivement procureur du roi à l'île Bourbon, greffier, commissaire des colonies à Saint-Domingue, député de la Haute-Garonne à la Convention, membre du Conseil des Anciens, avocat à Castelsarrasin (Carrière, ascendance et descendance dans l'Annuaire de la noblesse de Borel d'Hauterive 1881 p. 219 ; Geneanet, Albert Bernardin et Alain Garric).

Honoré de PONS parvint-il à se faire rembourser par un si important personnage ?

de *Claudie Dussert* : **Jean ARNAL de SAINTE FOY, décédé à Trinidad**

Jean ARNAL de SAINTE FOY étant décédé en septembre 1785 « *dans l'isle de la Trinité espagnolle sur une habitation qu'il y avait formée* », après avoir fait son testament par lequel il nommait ses exécuteurs testamentaires M. le chevalier de GOURVILLE et M. LE PRAT, habitants de la même île, et instituait sa légataire universelle sa sœur dame Marie Marguerite ARNAL épouse de messire Jean François de BESAUCELE, ancien capitoul secrétaire et greffier des Etats généraux de la Province de Languedoc, habitant à Toulouse, cette dernière envoie procuration le 2 août 1786 à M. Raymond CABRILLAC DESFONTAINES, habitant de la même île, pour prendre connaissance de la succession, se faire présenter les inventaires après décès, titres, billets, etc., se faire rendre tous comptes de la régie de l'habitation depuis le décès, arrêter les comptes en triple exemplaire dont un envoyé à MM GENTI et LAFORGUE, négociants à Saint Pierre de la Martinique correspondants de MM BONNAFÉ frères négociants armateurs à Bordeaux, qui enverront à leur tour une décharge au sieur de Cabrillac, recevoir toutes les sommes dues à l'hérédité, fournir quittances, s'emparer de tous les biens, les administrer, en percevoir les fruits, les vendre, faire passer le produit aux sieurs Gentil et Laforgue ; en cas de difficultés avec les exécuteurs testamentaires, les poursuivre en justice ainsi que tous autres débiteurs. Elle remboursera le sieur Cabrillac de tous ses frais à cet effet. Elle se réserve la possibilité de « *recourir à la voie de l'autorité* » si elle s'y voit forcée « *par la négligence des dits exécuteurs testamentaires de*

*l'instruire tant du décès dudit sieur Arnal et de l'administration qu'ils ont faite de son hérité, ce dont elle n'a eu connaissance que par le rapport fait par le sieur Jean RADIO de la Grenade qui, se trouvant à l'isle de la Trinité, a assisté au convoi dudit sieur Arnal et a conféré avec ces exécuteurs testamentaires. »*

Le 13 avril 1787 Marie Marguerite ARNAL épouse BESAUCELE, ayant appris par une lettre du chevalier de GOURVILLE datée du 27 décembre 1786 que son procureur le sieur de CABRILLAC DESFONTAINES était lui aussi décédé, établit une nouvelle procuration, en blanc, pour retirer des héritiers ou exécuteurs testamentaires dudit sieur Cabrillac tous les mémoires et instructions qu'elle lui avait envoyés, toutes les sommes qu'il avait pu toucher et pour prendre à son tour pleine connaissance des affaires du sieur ARNAL de SAINT FOY (etc.).  
Toulouse, Me Antoine Campmas, 3<sup>E</sup> 2119, 02/08/1786 et 13/04/1787

NDLR

Les DUPONT DUVIVIER de GOURVILLE était une famille du Canada passée à la Grenade et à la Trinidad où ils s'allièrent à la famille de VERTEUIL. Voir en particulier question et réponses 91-37.

Un Raymond Alexis CABRILLAC, 26 ans, de Cordes en Albigeois, était parti de Bordeaux pour Saint Domingue le 19/05/1763.

de *Claudie Dussert* : **Joseph de VEIRON, capitaine de cavalerie à Saint-Domingue**

Le 16 juin 1786 messire Marie Joseph de MAICHENS, écuyer sieur de Saint Martial, coseigneur de Pauliac, habitant dans le château de Bauvais diocèse de Montauban, comme maître des cas dotaux de dame Catherine Henriette Sophie de VEIRON (contrat de mariage devant Me Sans à Toulouse le 11 février dernier), fait cession à demoiselle Louise Madeleine de LAROCQUE, habitante de Toulouse, de la somme de 3 000 livres portant 150 livres d'intérêts par an, à recevoir de son beau-père noble Joseph de VEIRON, écuyer, ancien capitaine de cavalerie à Saint-Domingue, sur celle de 20 000 livres dotales faisant partie des 100 000 livres qu'il a données à sa fille (60 000 livres en dot et 40 000 livres en paraphernal, dont il a payé 40 000 livres et les 60 000 livres à payer « *quand il le jugera à propos* », avec intérêts). Cession moyennant pareille somme de 3 000 livres en 500 écus de 6 livres payés en argent comptant. Le dit noble Joseph de Veiron, présent, donne son accord et s'oblige à payer à la demoiselle Larocque ces 3 000 livres avec intérêts.

Toulouse, Me Antoine Campmas, 3<sup>E</sup> 2119, 16/06/1786

NDLR

À Norfolk le 28/09/1793 Françoise LABADIE veuve de Joseph VEIRON, habitant de Jacquesy Partie du Nord, donne procuration à Joseph VEIRON, en tant que tutrice de sa fille mineure Adélaïde Justine Emilie Veiron (Fichier Houdaille).

de *Jacques d'Arjuzon* : **Portrait de Charles MOSSÉ, né à Cayenne, par Boilly**

Mise en vente le 11 juin par Delorme et Collin du Bocage, Paris (Auction.fr ; lot 165) du portrait présumé par Louis Léopold Boilly (1861-1845) de Charles Joseph Polydamas MOSSÉ (o 21/08/1803 **Cayenne** + 30/01/1858 Brest), « *substitut du procureur du roi près le tribunal de première Instance de Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) puis conseiller auditeur à la cour royale de la Martinique. Il œuvra en faveur de l'abolition de l'esclavage ce qui le mit en conflit avec sa mère propriétaire de plantations.* »

NDLR

L'acte de naissance ne figure pas dans le registre de Cayenne. Voir sur Geneanet la généalogie MOSSÉ par Romain Bousseau (Robouro) : il était fils aîné d'un breton de Rostrenen (22) et de Charlotte Marie Félicité BOULIÉ, créole de Cayenne.

## RÉPONSES

### Avis important :

Nous publions les réponses à d'anciennes questions mais il n'y aura plus de questions nouvelles.

Utilisez la Liste : <http://listes.u-picardie.fr/www/info/ghcaraibe>.

Si certains échanges de la Liste nous semblent d'intérêt général, nous les reprendrons sur le site, en les mettant en forme et en complétant si nécessaire, et les annoncerons dans le bulletin trimestriel.

### 91-5 FIQUEPAU (Martinique, 18<sup>e</sup>-19<sup>e</sup>)

(p. 266)

et

### 90-101 FIQUEPEAU et OLIVIER (Martinique, 18<sup>e</sup>)

(p. 423, 396, 379, 287, 268, 243, 225)

et « **Les FIQUEPEAU de CARITAN, fin XVI<sup>e</sup> siècle au XIX<sup>e</sup> siècle en Bruilhois. Histoire d'une recherche** » (NS 12)

Mon ancêtre Jean Baptiste FIQUEPAU (orthographe de l'époque) aura sans doute été présent en Martinique dès 1730 mais entre 1730 et 1750, aucune trace de lui n'est documentée. Avant qu'un de ses fils n'introduise le nom de branche à particule « de CARITAN », on l'aurait appelé FIQUEPAU **SAINVILLE** (mention dans une lettre de *Jacques Petitjean Roget*). J'ai cherché en France métropolitaine une ville, village ou lieu-dit Sainville. Il n'y en a qu'un seul, en Eure et Loire près de Chartres, donc sans relation avec mes ancêtres gascons. L'ancêtre Jean Baptiste aurait-il, avant de tout miser dans le négoce à Saint Pierre, acquis quelques lopins de terre pour des essais de culture dans l'actuel quartier des « Terres Sainville » de Fort de France ? D'où vient ce toponyme ?

*Cl. Meissner*

### NDLR

Sainville est un des noms de branche de la famille SINSON : SINSON (de) SAINVILLE, fin XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle, issue de Jacques Michel Pierre Sinson, né en 1770 à Saint Pierre. En 1807-1808 les Sinson Sainville firent l'acquisition de l'habitation « La Traisnelle » du Fort Royal, qui appartenait autrefois à la famille de ce nom qui l'avait vendue en 1777 à Henri Jorna, d'où les noms du quartier Trénelles et des Terres Sainville (Source : 209 familles, notices Jorna et Sinson). Mais cela ne fait que déplacer le problème : nous ne savons pas pourquoi Pierre Sinson prit ce nom de branche qu'il portait dès 1792 lors de son mariage à Case Pilote.

Question posée sur la Liste GHC : *Josiane Corvisier* rappelle que les SINSON étaient d'Orléans et qu'ils avaient peut-être des biens dans la commune de Sainville d'Eure et Loire, citée dans la question. A vérifier : Sainville est tout de même à 100 km au nord d'Orléans.

### 91-71 d'ALBIS de GISSAC (Guadeloupe, 18<sup>e</sup>-19<sup>e</sup>)

(p. 4386(89-38), 3607, 408, 374 et Genesis 22, janvier-février 2004, et Généalogie de la famille DESSALLES)

Le 3 septembre 1770 à Toulouse, Mre Gabriel DALBIS de GISSAC écuyer, ancien officier dans les troupes de Sa Majesté, habitant à la Guadeloupe et demeurant dans cette ville depuis environ 4 ans, vend à dame Marie d'HAUTPOUL, habitante de Toulouse, épouse de Mre Joseph d'Hautpoul seigneur marquis d'Hautpoul, le domaine appelé de Rouquet, qu'il possède à Castelmoron : maison à haut et bas étage en brique, sur le grand chemin de Toulouse à Montastruc, avec cour, office, cuvier et chais, écurie, chapelle, loge pour le jardinier, parterre, jardin potager, deux métairies, bois, vignes, meubles et effets mobiliers, équipage etc. ; ainsi qu'une rente locataire sur des biens à Castelveil juridiction de Castelmoron (bail 12/09/1764 Me Entraigues à Saint Genies).

Ces biens appartiennent au sr de Gissac par la vente à lui faite par Me Antoine François de Caumel écuyer, habitant de Toulouse, comme tuteur de ses enfants héritiers de leur grand-père maternel Mre de Cominhan (Me Monna, Toulouse, 13/03/1768).

Vente faite pour 47 000 livres, dont 2 000 livres reçus en argent comptant, 30 000 livres à payer en l'acquit du sr de Gissac à divers créanciers (énumérés) et 16 000 livres encore dues au sr de Caumel sur le prix de la vente. Les quittances des créanciers seront apportées en la maison à Toulouse de M. de Gissac, oncle du vendeur.

Me Jacques Moncassin, Toulouse, 3<sup>e</sup> 5895.

*Cl. Dussert*

### 97-72 GOUFFRAN (Nantes, Noirmoutier, Guadeloupe, USA, 18<sup>e</sup>)

(NS 10 et p. 2781, 2692, 1981-1982, 1958)

Informations supplémentaires sur **Jacques LANDEVILLE**, grâce aux échanges sur Geneamarine en mai 2013 : Archives de la marine à Cherbourg doc n°2175

Sur l'état de service n° 250 il est mentionné matelot de 16 à 18 ans ; a fait 5 voyages au long cours faisant ensemble 39 mois et 24 jours

N° 65 : Jacques **LEBOIDRE dit LANDEVILLE** né à Saint Martin d'Hébécroville près Saint-Lô (50), le 13/02/1765, fils naturel de Françoise LEBOIDRE ; taille moyenne, poil blond

Reçu chirurgien à l'amirauté de Cherbourg le 02/07/1779 ; demeure à Cherbourg chez Mr Delaunay, médecin

Reçu capitaine de l'Amirauté au Havre le 21/03/1792 (ou 1791 sur un des relevés) et porté aux capitaines le 31/05/1792

Folio de l'ancien registre :

a navigué sur le navire affrété « L'Aimable Charlotte », capitaine Jean Guillaume Roulland, pour le Havre, du 4 juillet au 27 décembre 1779 ; a fait un voyage de la Martinique sur le navire « La Jeanne », capitaine Jean Guillaume Roulland du 17/04/1782 au 18/02/1793

1783 : du 16/05 au 26/12, lieutenant et chirurgien pendant 7 mois sur le brigantin « L'Ardillière », capitaine Varenquel, venant de la Martinique et désarmé au Havre de retour le 16/01/1784

1784 : 16 janvier permis pour le Havre, du 27/01/1784 lieutenant chirurgien sur le brigantin « Le Saint Pierre », capitaine Barthélemy Le Corps, pour ??, désarmé à Cherbourg le 29 octobre suivant

1785 : 12/01/1785 part pour Nantes ; du 28 février au 8 octobre suivant il est lieutenant sur le brick « La Confiance » capitaine Bon François Martin venant du Cap Vert désarmé à Marseille de retour le 12 décembre.

1786 : 17 janvier, lieutenant sur « La Confiance » capitaine Martin pour la Martinique, désarmé le 5 août suivant ; 24 octobre, sur le même navire, capitaine Idem pour Malaga

1787 : 20 juin, congédié, de retour ; 24 août, parti pour le Havre ; du 14 septembre

1788 : au 14 juillet, lieutenant sur le navire les « Trois Amis » capitaine Solignac, désarmé au Havre, venant de la côte d'Or et Cap Français, de retour ; 16 août, parti pour le Havre, du 7 novembre au ...

1789 : 12 août, lieutenant sur le navire « L'Hébé » capitaine le sieur Senequier, désarmé à Bordeaux venant de la Pointe à Pitre ; 20 septembre, parti pour Bordeaux, du 29 décembre au

1793 : 11 juin, parti pour Le Havre

1790 : 19 juillet, 2ème capitaine sur le navire « L'Hébé », capitaine le sieur Le Corps, désarmé au Havre, venant de la Pointe à Pitre, de retour ; 25 août, levée pour Cayenne ...

le 26 dudit embarqué matelot à 16 sur le ponton du roi « Le Canada » pour monsieur Goyetche sous lieutenant de vaisseau, congédié le 6 décembre suivant ayant servi matelot à 18.

11 décembre parti pour Le Havre.

1791 : du 5 avril au...

1792 : 16 mars, 2ème capitaine sur le navire « l'Hébé », capitaine le sieur Le Corps, désarmé au Havre, venant de la Pointe à Pitre ; et du 11 au 16 avril, 2ème capitaine sur idem, capitaine idem, venant du Havre à Cherbourg où il a désarmé.

En ce qui concerne Thomas BARBET (BARBEL), capitaine au Havre, témoin au mariage de Jacques LANDEVILLE avec Élisabeth Thérèse ROUSSEAU à Pointe à Pitre le 12/11/1793 (GHC p. 1981), il était sur « La Constance » prise par les Anglais en 1794 ; fait prisonnier en Angleterre, il meurt et est enterré à Cambridge (voir stèle « Cambridge Epitaphs »).

*A.M. Borneuf*

#### **01-86 BELBÈZE (Guadeloupe, 18e-19e)**

(p. 6572, 4619, 3610, 3548, 3487, 3389, 3366, 3339-3340, 3279, 3225)

Le 18/07/1790, devant Me Joseph Mis, conseiller du roi et notaire à Toulouse (3<sup>E</sup> 13899), Noël Villar « professeur et démonstrateur royal en chirurgie au collège de cette ville », est présent comme procureur du sieur Michel BELBÈZE, demeurant au bourg Saint François Basse Terre de Guadeloupe (procuration 20/07/1789 Me Thiéry) :

- Michel Belbèze, natif de la paroisse de Lauraguet au diocèse de Toulouse, fils unique et seul héritier de droit ab intestat de + sieur Jean Baptiste BELBÈZE, maître chirurgien de Lauraguet, de son mariage le 20/01/1749 (Cm Me Pierre Pratviel à Toulouse) avec demoiselle Françoise Madeleine de SERGENT sa mère ;

- et le sieur Raymond LAUNAY, doreur, habitant à Toulouse paroisse Saint Étienne, fils unique de + sieur Jean Baptiste Launay, chirurgien de Lauraguet et de la dite demoiselle Sergent et cohéritier de la dite + sa mère et aussi comme donataire contractuel de sa mère dans son contrat de mariage avec Flourette Faugère (Me Entraigues à Saint Geniez le 23/12/1782) ;

tous deux frères utérins, vendent pour 600 livres à Antoine Boulignac, citoyen de Saint Geniez, une pièce de vigne à Saint Geniez, de la succession dudit + Jean Baptiste Belbèze, en se réservant « la récolte pendante ».

*Cl. Dussert*

#### **92-12 d'AQUIN (St-Domingue, Nouvelle-Orléans, 18<sup>e</sup>-19<sup>e</sup>)**

(p. 4357, 4290, 4262, 3195, 707, 565, 536, 495) et CGHIA 41, septembre 1992

Le 3 mai 1788 à Toulouse, messire Antoine Pierre comte d'AQUIN ancien commissaire de la Marine ordonnateur au département de Saint Marc, île de Saint-Domingue, actuellement à Toulouse quartier Montgaillard maison du sr Fournier, médecin, reconnaît avoir reçu d'Armand Resseguier agent de change, le 26 avril précédent, 750 livres, montant d'une lettre de change tirée à Saint Marc le 16 février pour 3 mois de sa pension en compte avec Madame d'Aquin qui a traité à ces fins avec MM Reynaud et Compagnie, qui ont adressé la dite lettre à MM Henry Romberg Bapst et Compagnie négociants à Bordeaux.

Le 4 janvier 1790 le même comte d'AQUIN, pensionnaire du Roi par brevet du 01/04/1789 (cf. attestation 17/11/1789, même notaire), domicilié hors la Porte Neuve St Cyprien, maison de plaisance du sr Lasserre, marchand tapissier, paroisse Saint Nicolas, « pour éviter l'égarément d'une attestation à lui fournie le 21/12/1789 », la dépose chez Me Mis et établit une procuration.

L'attestation, du 21/12/1789, transcrite intégralement, est de Jean Pierre Dumas, avocat en parlement, habitant de l'Isle Jourdain [Gers, 32]. Comme commissaire député et nommé par le bailliage de Toulouse, il a interrogé le 05/08/1788 M. le comte d'Aquin, « lors détenu par ordre du roi au couvent des Pères Tierceres [sic : Tertiaires de Saint François NDLR] de cette ville » sans trouver en lui « aucun acte de démence, au contraire très libre de ses sens et très apte à agir comme une personne libre. »

Il fait donc son procureur le sieur Chaumont, ci-devant marchand épicier à Toulouse place de l'hôtel de ville à côté du café militaire, maintenant gérant plusieurs habitations au quartier de l'Artibonite, paroisse Saint Marc à Saint Domingue, pour « faire rendre compte d'abord de gré à gré et à l'amiable et en défaut devant tous tribunaux, à dame Marguerite Charlotte BIZOTON son épouse, de la gestion et administration qu'elle a faites depuis son départ des colonies des habitations, biens et revenus du sieur constituant, prélèvement fait des frais d'exploitation et des droits et parts de la dite dame son épouse et leurs enfants » puis diviser les biens et revenus en quatre parts, une pour lui (que son procureur gérera désormais), une son épouse, une pour leurs enfants et la quatrième pour les créanciers. Acte fait en présence de Michel David HEDUIT DUVAL, natif de Rouen, ayant séjourné 30 ans en Amérique, retiré à Toulouse depuis 4 ans.

Notariat Toulouse Me Joseph Mis, 3<sup>E</sup> 10995 et 13899

*Cl. Dussert*

#### NDLR

Ces éléments sur les dernières années d'Antoine Pierre d'Aquin apportent des informations inconnues sur lui, son état de santé mentale supposé et ses relations avec sa femme.

Le colonel Arnaud, dans sa notice sur la famille d'AQUIN (CGHIA 41, septembre 1992), écrit que la date exacte de sa mort n'est pas connue mais qu'il fit son testament le 3 pluviôse IX (23/01/1801) devant Morel de Guiramant à Saint Marc. Par ailleurs toutes les généalogies sur Roglo et Geneanet le disent mort en 1801 à « l'Isle d'Albi » près Toulouse ou même à Albi. *Marianne Brocail*, du Canada, précise que c'est dans un monastère qu'il est mort.

Nous supposons donc, d'une part, que la date de 1801 du testament (d'où l'année 1801 du décès, répétée dans les généalogies) n'est pas celle de la rédaction mais du dépôt, chez le notaire de Saint Marc et, d'autre part, qu'il est retourné dans le couvent des Frères Tertiaires de Saint François à L'Isle Jourdain (et non L'Isle d'Albi, qui n'existe pas) près Toulouse où il serait mort.

[Lire un autre bulletin](#)

[Page d'accueil](#)